



TRAVAIL

5¢

Volume XXIII — No 4

Organe officiel de la C. T. C. C. — Montréal, Québec, Ottawa.

AVRIL 1947

Sur la tombe du Père Gratton, aumônier des Syndicats Catholiques

Le 22 février dernier, le Bon Dieu rappelait à lui le Rév. Père Léo Gratton, o.m.i., et ancien aumônier des Syndicats catholiques du diocèse d'Ottawa.

Des fatigues, probablement accumulées au cours de son service militaire, outre-mer, avec le Royal 22^e Régiment, pendant la dure campagne d'Italie, causèrent, croit-on, un état de paralysie qui, en l'affaiblissant graduellement, en fit la proie facile d'une simple et mortelle pneumonie.

Sur une tombe à peine refermée, il est assez difficile de donner tout le relief à la figure de celui qu'elle renferme. Mais "LE TRAVAIL" ne doit pas se dérober au devoir de rendre un hommage même imparfait à un aumônier des ouvriers.

Vers 1927, le Père Gratton succédait au Père Bonhomme — maintenant vicaire apostolique de Roma en Afrique — comme aumônier des Syndicats catholiques du diocèse d'Ottawa, auprès desquels il exerça son apostolat jusqu'en 1940. Dès les premiers mois de cette même année, l'Ordinaire des Camps l'appela à servir dans l'armée active canadienne, comme aumônier militaire, jusqu'à l'automne 1946.

Cet aumônier des ouvriers, dont le souvenir restera dans l'esprit de tous les syndiqués qui ont vécu avec lui, a été un humble et un fervent. On le voyait, d'extérieur modeste, expert à s'effacer, ennemi de toute publicité, partagé entre la méditation studieuse de son bureau de travail, au secrétariat de la rue Langevin, à Hull, les contacts intimes des agents d'affaires, des membres des cercles d'étude et le climat plus fiévreux des assemblées délibérantes, du Conseil Central, des Syndicats affiliés et du Congrès annuel, où l'œil le moins exercé pouvait toujours le trouver siégeant fidèlement avec les "délégués de Hull".

Arrivé au mouvement syndical catholique, quelques années après sa fondation, le Père Gratton s'attacha à la comprendre pour mieux le diriger moralement dans sa région. Son action fut bien-faisante dans son milieu syndical, parce qu'il exerça un rôle véritable d'aumônier des syndiqués et aussi, parce que ses activités de prêtre s'appuyèrent sur la plus grande dignité de vie sacerdotale.

Être aumônier de syndicats, c'est exercer un apostolat spécial et c'est remplir une mission principalement éducative auprès des dirigeants et des animateurs des organisations professionnelles. Ce caractère apostolique n'échappa pas au Père Gratton. Aussi, le vit-on contribuer à mettre en oeuvre la formation intellectuelle et morale des militants par les journées syndicales et les retraites fermées.

En retour de ce dévouement, les syndiqués de Hull le traitèrent toujours avec le respect et la déférence que méritaient le caractère et le ministère qu'il devait remplir: celui de donner des conseils sages et désintéressés et celui aussi d'appliquer les enseignements de l'Évangile aux intérêts professionnels des syndicats.

Saint-Augustin, dans son Eloge du Clergé nous parle "des prêtres dont la vertu est d'autant plus digne d'éloge qu'il est plus difficile pour eux de la conserver dans le commerce des hommes et dans le tourbillon de la vie".

Le monde syndical où se produit le heurt des hommes est un milieu où, pour un prêtre, il est quelquefois difficile de garder la paix et la tranquillité de l'âme. Au milieu de ce tourbillon né des relations humaines en régime capitaliste actuel, le Père Gratton puisa dans la fidélité à sa formation religieuse et à sa vie intérieure le secret de son rayonnement. Et il est heureux que les syndicats catholiques en aient bénéficié.

Les restes mortels de cet aumônier de syndicats reposent dans le cimetière des Oblats, à Québec. De la béatitude où son âme est entrée, tous les aumôniers dirigeants de nos syndicats catholiques lui demandent de leur donner, dans les phases difficiles qu'ils traversent, sa foi vaillante, son espérance toujours ferme et sa grande charité.

Georges Côté, prêtre,
aumônier général de la C.T.C.C.

Journée syndicale à Sainte-Agathe

M. J.-A. Legault, publiciste du Syndicat de Ste-Agathe des Monts, nous informe qu'une journée syndicale eut lieu au cours du mois de février. Au déjeuner qui suivit la messe, le Père P. Lagacé, o.m.i., adressa la parole. M. Alfred Charpentier, ex-président général de la C.T.C.C., entretint les syndiqués des problèmes auxquels ils ont à faire face présentement. M. Osiar Filion, président de la Fédération du Bâtiment et vice-président de la C.T.C.C., de retour d'un récent voyage en Belgique, exposa la situation des syndicats chrétiens de Belgique. Après l'installation des

officiers, dans l'après-midi, il y eut un forum. Plusieurs questions relatives à l'organisation ouvrière locale furent discutées auxquelles répondirent avec clarté et à propos MM. Charpentier, Filion et James McIsaac, chef du département de la Prévention des Incendies de Montréal. Le soir, à la salle de l'hôtel de ville, il y eut présentation du film "Toundra". Grâce à la généreuse collaboration des RR. FF. du Sacré-Coeur du Collège, qui avaient mis à la disposition des organisateurs de cette journée syndicale leur appareil, les spectateurs ont pu jouir d'une représentation instructive et captivante.

Un syndicat fort et uni est le secret du succès.

Des syndicats forts, des patrons imbus de sens social et un Etat conscient de sa responsabilité peuvent entraver le virus communiste

"Le communisme n'aura que peu d'emprise sur notre population si les catholiques sociaux veulent bien comprendre leurs responsabilités, si nous avons des syndicats puissants, des employeurs imbus de sens social, des gouvernements décidés à promouvoir une législation progressive et conforme au bien commun".

C'est ainsi que le président général de notre Confédération, M. Gérard Picard concluait l'autre jour la déclaration qu'il a remise à la presse en marge des déclarations stupéfiantes de "Pat" Sullivan, un des hommes forts des unions étrangères qui a décidé d'abandonner ces organisations empoisonnées par le virus communiste.

Matière à réflexion

Les déclarations de Sullivan sont de nature à faire réfléchir, non seulement les ouvriers qui veulent améliorer les conditions de vie tout en évitant les bouleversements sociaux dont le résultat final ne peut être qu'un recul de la civilisation comme la chose vient de se produire en Europe, mais encore et surtout les patrons qui jusqu'ici ont refusé, sous prétexte de garder leurs privilèges, d'accorder à l'ouvrier la reconnaissance de ses droits.

Voici le texte de la déclaration de M. Picard :

"Les déclarations sensationnelles que vient de faire "Pat" Sullivan en marge des activités communistes au Canada sont de nature à faire réfléchir tous ceux qui s'intéressent à la question sociale.

"La C.T.C.C. et ses corps affiliés constituent un moyen positif et efficace de combattre le communisme en réclamant et en faisant appliquer la justice sociale. Trop de gens combattent le communisme avec des déclarations échevelées marquées au coin de la peur et non de la conviction.

Le communisme naît de la misère imméritée

"Le communisme naît dans la misère imméritée des travailleurs et se nourrit des abus du capitalisme. Pour le combattre efficacement, il faut appliquer une doctrine sociale qui respecte le droit de propriété, la famille, et la dignité de la personne humaine; qui pénètre dans les masses populaires par l'intermédiaire de syndicats ouvriers dont les principes, l'inspiration et les règlements forment un réseau de protection contre les doctrines subversives, et assurent aux membres, par voie de conventions collectives, un salaire vital, le perfectionnement du métier, et des conditions de travail convenables.

Nécessité du syndicalisme catholique

"Les événements qui se déroulent sous nos yeux indiquent la nécessité de supporter et d'aider à l'expansion du syndicalisme catholique au Canada, dans l'intérêt général de la société. Mais

qu'on soit convaincu que le syndicalisme catholique ne coûtera pas moins cher, en salaires, que tout autre syndicalisme aussi longtemps que les travailleurs n'auront pas obtenu un salaire vital. Et nous sommes encore loin de ce but au Canada et dans la province de Québec. Rien n'empêche le syndicalisme catholique d'être agressif et dynamique et d'accorder à ses membres toute la protection nécessaire. En retour, il favorise la responsabilité civile des syndicats ouvriers, reconnaît pleinement le droit de propriété, vise à une organisation professionnelle complète pour restaurer l'ordre social, s'incline devant les directives pontificales et épiscopales parce qu'il en reconnaît la valeur et la sagesse, et considère que la famille est le centre de la question sociale.

"Le communisme n'aura que peu d'emprise sur notre population si les catholiques sociaux veulent bien comprendre leurs responsabilités, si nous avons des syndicats catholiques puissants, des employeurs imbus de sens social, des gouvernements décidés à promouvoir une législation progressive et conforme au bien commun."

Organisation à Coaticook

Depuis quelques semaines, il existe un mouvement syndical des plus intenses à Coaticook. Les employés de trois importantes industries de cette ville, la Penman, la Belding Corticelli et la Coaticook Textiles, viennent d'adhérer aux syndicats catholiques.

Les bureaux de direction de ces trois syndicats se composent comme suit: Belding Corticelli, M. Adrien Coupal, président, M. Gérard Fréchette, secrétaire; à la Penman, M. Alvila Corbell, président, M. Maurice Huberdeau, secrétaire; à la Coaticook Textiles, M. Hermas Sénécal, président, M. Robert Guimont, secrétaire.

Les ouvriers du meuble, les barbiers-coiffeurs et les employés des métiers de la construction sont déjà formés en syndicat depuis longtemps.

Au cours du mois de mars, plusieurs assemblées de propagande syndicale eurent lieu auxquelles participèrent, M. Lorenzo Lefebvre, président du Conseil central de Sherbrooke, M. Roméo Vallée, président de la Fédération du Bas fauchonné et circulaire et M. Joseph Pelchat, représentant de la C. T. C. C.

Les fréquents examens de conscience sont fort bons le soir, le matin et à midi. Tout chrétien affectueux à son salut doit avoir soin de remonter l'horloge de son coeur.

La connaissance de soi-même est pénible à acquérir et pénible à posséder.

Un syndicat de barbiers dans les Bois-Francs

Le 6 février dernier, avait lieu au local des Syndicats Catholiques et Nationaux de Victoriaville, une réunion des barbiers de Victoriaville, Princeville, Plessisville, Arthabaska et Warwick. Étaient présents à cette assemblée les barbiers des différents centres ci-haut mentionnés. Les représentants du Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Victoriaville et du district d'Arthabaska, Inc., M. Alain Rheault, aviseur-technique, M. Réal Savard, secrétaire, M. l'abbé Irénée Gauthier, aumônier; ces trois derniers membres du Comité d'organisation dudit Conseil.

Les bases d'une association professionnelle, sous le nom de l'Association des Barbiers-coiffeuses des Bois-Francs, ayant pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de la profession, furent jetées.

Sa juridiction couvre tous les barbiers et les coiffeuses dans les comtés d'Arthabaska, Yamaska, Nicolet et la ville de Plessisville.

L'Association des barbiers-coiffeuses des Bois-Francs, comme barbiers et des coiffeuses et se divise en deux sections, qui sont: section-barbiers, et section-coiffeuses.

Voici les officiers de la section-barbiers de l'Association, élus par acclamation: président, M. Emile Demers, de Victoriaville; vice-prés., M. Evariste St-Pierre, de

Victoriaville; secrétaire, M. Hervé Jutras, de Victoriaville; trésorier, M. Hervé Gagnon, de Victoriaville; directeurs, M. Antonio Detchevery, de Warwick, M. Hervé Deschesne, de Princeville, M. Henri Levasseur, de Victoriaville.

A cette même réunion des demandes ont été faites pour affiliation au Conseil Central des Syndicats Cath. & Nat. de Victoriaville et pour qu'une lettre soit envoyée au Conseil de Ville, stipulant la fixation des heures de travail des barbiers.

Les délégués au Conseil Central nommés pour représenter l'Association: sont M. Emile Demers, M. Evariste St-Pierre, M. Antonio Detchevery et comme substituts: M. Hervé Gagnon et M. Marcel St-Cyr.

Convention à Thetford

Le syndicat national des employés salariés de l'Asbestos Corporation Limited vient de signer une convention collective de travail avec cette firme. Cette convention s'applique principalement aux employés de bureau de la compagnie. La convention comprend plusieurs clauses intéressantes, entre autres la déduction des contributions syndicales sur la paie et un système d'augmentation automatique des salaires, qui est une garantie de sécurité.

TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

REDACTION

Rédacteur : André Roy

19, rue Caron, Québec

Tél.: 2-7535

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Administrateur : Marcel Ethier.

1231 est, de Montigny, Montréal.

Tél.: FR. 3396

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
et imprimé par l'Action Sociale, Ltée, 3 boulevard Charest, à Québec.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

Point n'est besoin d'examen de conscience

Au mois de juin 1946, nous publions un éditorial intitulé : "Les Syndicats Nationaux ont les mains nettes". A cette époque, une certaine revue prétendait que toutes les unions ouvrières au Canada étaient noyautées par des agents russes. Nous avons alors souligné que si ce pouvait être le fait de certaines unions, ce n'était pas le cas des Syndicats. Ces derniers n'ont jamais eu dans leurs rangs des agents de Moscou et des propagandistes du parti communiste. Les Syndicats ont certainement les mains nettes : cette affirmation était vraie en juin dernier; elle est encore toute aussi vraie aujourd'hui.

Qu'il y ait eu, qu'il y ait encore dans d'autres unions du Canada des membres actifs du parti communiste, le récent départ de M. J.-A. Sullivan, de l'Union des Marins Canadiens, nous l'indique clairement. Aussi, au lendemain de la sortie sensationnelle de M. Sullivan, un grand quotidien de Montréal avait donc raison d'écrire ce qui suit : "De toutes façons, l'incident aura un résultat avantageux pour le pays s'il détermine les groupements unionistes à faire un sérieux examen de conscience afin de savoir si le communisme a réussi à s'infiltrer dans leurs rangs et dans quelle mesure. Certains agissements du parti communiste parmi les ouvriers se trouvent reliés à ceux d'individus mêlés à l'affaire d'espionnage qu'on est en train d'éclaircir. Ce serait donc la même campagne qui se poursuivait dans des milieux différents".

Cet examen de conscience, les Syndicats n'ont pas besoin de le faire : ils n'ont rien à se reprocher.

Les officiers changent mais le syndicat reste

Plusieurs de nos syndicats procèdent à leurs élections annuelles. Ceci signifie que les membres d'un syndicat se choisissent des personnes qui auront en mains les destinées de leur association. Dans certains cas, les mêmes officiers sont réélus. Les membres manifestent encore envers eux leur confiance et confirment leur mandat pour un autre terme. Dans d'autres cas, et pour des motifs variés, les officiers changent. Des figures nouvelles apparaissent. C'est à d'autres personnes que les membres confient la direction de leurs affaires.

Dans une assemblée démocratique comme l'est celle d'un syndicat et comme il doit le demeurer, les membres restent toujours libres de choisir librement qui ils désirent comme officiers.

Il va sans dire que les officiers élus ne doivent jamais perdre de vue leurs responsabilités. Si les figures changent à la tête d'un syndicat, le Syndicat, comme corps et comme groupe, demeure. Et le syndicat, en temps qu'unité morale, doit poursuivre son but réel. Les officiers prendront toujours leur rôle au sérieux; ils se rendront dignes de la confiance que les membres ont mise en eux. Ils devront envisager avant tout l'intérêt du syndicat comme groupe, c'est-à-dire l'avantage de tous les membres plutôt que leur intérêt personnel. Est-il besoin de souligner que parfois ce n'est pas toujours facile? N'est-ce pas dans les circonstances difficiles qu'on peut mieux juger et apprécier la valeur d'un officier? Evidemment, les officiers, les élus d'un syndicat peuvent parfois sentir monter en eux-mêmes un certain orgueil, se gonfler peut-être de la position à laquelle les membres les ont portés: c'est humain. Mais que les officiers se rappellent toujours que plus on monte, plus il y a de danger de tomber!

Chaque officier doit s'appliquer à conserver dans son esprit, dans son langage, dans ses procédés à l'égard de tous ses confrères cette délicatesse, cette dignité si essentielle à la bonne marche d'une association.

Le sens social

Fréquemment, nous avons entendu cette expression. Ce qu'on appelle LE SENS SOCIAL, en général, c'est le sentiment de notre dépendance, comme individu ou comme groupe particulier, à l'égard de toute la société, et conséquemment, de notre obligation, en chacun de nos actes, de viser non seulement à notre bien propre mais au bien de tout le corps de la société. D'un mot, avoir le sens social, c'est réaliser que nous ne sommes pas seuls dans la société. Ce sens social est nécessaire à tous. Ne l'est-il pas surtout aux employeurs? Ce dernier, petit propriétaire d'usine ou administrateur de compagnie ou d'un corps public, ne devrait-il pas se rendre compte qu'il profite du travail des autres tout comme le travailleur profite d'une source de subsistance? Or, a-t-il le sens social cet employeur qui fait travailler son personnel 60 heures par semaine? qui prétend avoir été large en accordant à ses employés un salaire qui va de quinze à vingt-cinq dollars par semaine, avec un maximum, pour quelques privilégiés, de trente dollars par semaine? Cet employeur n'a pas plus le sens social qu'il a le sens de la justice. Tel travail mérite tel salaire selon une estimation actuelle courante. Les vingt cents de l'heure d'autrefois étaient basés sur une échelle économique qui est disparue depuis assez longtemps. Le barème actuel des devises est plus élevé et les nécessités présentes de la vie ne sont plus ce qu'elles étaient. Les salaires ne sont-ils pas toujours trop élevés pour ceux qui inclinent à payer le moins possible? De la sorte, certains travailleurs souffrent de l'égoïsme de certains employeurs. Le travailleur n'a-t-il pas droit à un salaire familial? Et l'employeur qui ne le lui accorde pas sera peut-être responsable un jour de la poussée d'une vague communiste dans notre population. Chaque individu, l'employeur peut-être plus que n'importe quel autre, ne doit-il pas viser au bien de la société en même temps qu'à son avantage personnel? Voilà le sens social!

Amendements à la loi des Accidents du Travail

L'assemblée législative vient d'apporter quelques amendements à la loi des accidents du Travail. Il est important, à notre point de vue, d'analyser brièvement ces modifications en rapport avec le mémoire que nous présentons au cabinet provincial sur ce sujet, le 15 janvier dernier.

MAXIMUM LEGAL DU SALAIRE

Le premier amendement à la loi a pour but de porter de deux mille à deux mille cinq cent dollars le montant maximum du salaire annuel sur lequel peut être basée une compensation en vertu de la loi des accidents du travail et sur lequel doit être établie la cotisation de l'employeur.

Cet amendement correspond au vœu de notre congrès de septembre dernier qui demandait une telle modification à la loi. Le poste 17 de nos demandes de modification à cette loi (mémoire du 15 janvier, 1947, page 8) se lisait comme suit: "Que le maximum légal du salaire soit porté de deux mille dollars à deux mille cinq cent dollars". C'est là, il faut l'admettre, un excellent point de gagné.

TAUX DE LA RENTE MENSUELLE

Le deuxième amendement important de cette loi a pour but de modifier les compensations prévues pour les dépendants d'un ouvrier mort à la suite d'un accident de travail. Par cet amendement, les compensations sont portées de quarante à quarante-cinq dollars par mois, lorsqu'une veuve, ou un veuf invalide est le seul dépendant des victimes ou qu'il y a parmi les dépendants un veuf ou une veuve invalide.

De plus, le minimum de la rente totale mensuelle est porté de cinquante à cinquante-cinq dollars, lorsque les dépendants comprennent une veuve ou un veuf invalide et un enfant, et de cinquante-quatre dollars et seize cents à soixante-cinq dollars, lorsque les dépendants sont une veuve ou un veuf invalide et plus d'un enfant.

Le dernier amendement appor-

te une amélioration à la loi en ce qui concerne les rentes. Il correspond dans une certaine mesure à la revendication de notre congrès sur ce sujet. En effet, à la page 7 de notre mémoire du 15 janvier 1947, poste 10, on peut lire: "Que le montant des pensions soit modifié comme suit: soixante dollars par mois à la veuve et quinze dollars par mois à l'enfant..."

En d'autres termes, nous demandions une augmentation de vingt dollars sur le montant actuel de quarante dollars payés à la veuve; on nous en accorde cinq.

Nous demandions quinze dollars par mois pour l'enfant. Si nous tenons compte du montant de cinq dollars de plus accordé à la veuve la loi donne à l'enfant le même montant par mois, soit dix dollars. Cependant, il y a une amélioration notable quand il y a plus d'un enfant à la charge de la veuve. Dans ce cas, le minimum se trouve augmenté de \$5.84, cela toujours en tenant compte de la majoration de \$5.00 accordée à la veuve ou au veuf invalide.

Notons que ces modifications à la loi prendront effet à partir du 1er juillet 1947.

S'ils ne sont pas complets, il convient de souligner que ces amendements améliorent tout de même la loi. Nous sommes heureux d'en donner le crédit à qui de droit.

La C.T.C.C. a suggéré un grand nombre d'amendements à cette loi, soit 21 en tout. Par conséquent il est nécessaire de continuer le travail, de rester sur la brèche.

Deux autres lois ouvrières importantes, la loi des syndicats professionnels et la loi du Salaire minimum, viennent aussi d'être amendées par l'assemblée législative. Nous n'avons pas l'espace suffisant pour en faire l'analyse ce mois-ci. Nous y reviendrons prochainement, à moins, qu'il ne faille alors faire une étude approfondie d'une législation ouvrière beaucoup plus considéra-

Le livre du mois

"Ma conversion au syndicalisme catholique"

Débordés par les exigences de l'action, les chefs syndicaux du Canada français ont rarement de loisirs pour publier des ouvrages dans ce domaine si important. Aussi, est-ce avec plaisir que l'on salue "Ma conversion au syndicalisme catholique" de M. Alfred Charpentier, ancien président général de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Dans cet exposé qui, au premier abord, semble tout à fait personnel, l'auteur est incidemment amené à décrire des tendances qui existaient à cette époque (1907-1918) au sein des groupements ouvriers du Québec. Il laisse, en outre, percevoir le dur combat qui s'est livré en l'âme des chefs ouvriers pour se dégager de l'internationalisme neutre et diriger leur action d'après les principes de la doctrine de l'Eglise et les exigences de notre milieu. Leurs difficultés naissaient de leur attachement légitime à une forme de syndicalisme à laquelle ils s'étaient donnés en toute loyauté et dans le fait de voir, chez nous, des prêtres se mêler de problèmes auxquels ils étaient, jusque là, demeurés étrangers.

Le lecteur est mis en contact avec des figures sympathiques comme celles du R. P. Archambault, de l'abbé Maxime Fortin et de M. Arthur Marois, qui, chacun à leur façon, contribuèrent à former le futur président général de la C.T.C.C. On constate, aussi, l'influence jouée, chez nous, dans la naissance et l'expansion du syndicalisme catholique et national par l'oeuvre des retraites fermées, l'A. C. J. C., l'Ecole sociale populaire et le journalisme catholique.

Dans son volume, l'auteur ne fait, en somme, que présenter des extraits de conférences qu'il avait été membre actif de l'Internationale ou à ses débuts dans le syndicalisme catholique et des échanges de correspondances avec les journaux et, surtout, avec son ami, M. Marois. Par souci d'exactitude, l'auteur s'est peut-être trop confiné à reproduire des textes déjà composés, ce qui ne laisse de nuire un peu à la clarté de son récit.

Le livre de M. Charpentier est intéressant pour tous ceux qui ont à travailler dans le domaine social et particulièrement pour ceux qui sont trop jeunes pour avoir assisté à la naissance du mouvement syndical catholique. Il leur permettra de comprendre que dans toute action, il faut tenir compte des faits, que la prudence doit se joindre au zèle, que l'intransigeance dans des questions où il peut y avoir du plus et du moins n'est pas toujours le meilleur moyen de gagner les autres à sa cause. Il est assez intéressant de comparer les tendances actuelles du mouvement ouvrier chrétien avec ce que l'on en pensait dès le début.

Ardent, convaincu, travailleur acharné, l'auteur possède aujourd'hui une expérience sans pareille. Nous espérons qu'il continuera d'écrire les différentes phases de l'histoire de la C.T.C.C. et nous aimerions aussi lire sur le même sujet les souvenirs du pionnier de ce mouvement, M. l'abbé Maxime Fortin.

Gérard DION

(Bulletin des Relations industrielles)

(1) En vente chez l'auteur, 1231 est de Montigny, Montréal.

ble. En effet, une rumeur veut que les députés soient bientôt appelés à se prononcer sur l'établissement d'un code provincial du travail.

André ROY

Une question d'actualité

Les salaires et les prix au Canada

Les prix montent sans cesse; et il paraît évident qu'ils sont encore loin de leur sommet. Cette ruée vers la hausse provient dans une très large part de cette tendance chez l'homme qui le porte à gagner plus d'argent au lieu de chercher à mieux vivre. Déviation de l'esprit qui est la conséquence inévitable de deux siècles de libéralisme économique.

Augmentations de salaires et hausse des prix dérivent, les unes et l'autre, de cette fausse mentalité, mais il faut admettre qu'elle est moins prononcée chez le salarié que chez toute autre classe de la société.

En effet, au niveau actuel les salaires, le salarié lutte pour obtenir des augmentations en vue de protéger sa vie familiale. Et même s'il lui arrive de dépasser les limites qu'objectivement on pourrait croire normales, il reste toujours en deçà de ces mêmes limites pour peu qu'il tienne compte de la hausse des prix.

Aussi est-il à propos de corriger une opinion courante très fautive, mais dont la subtilité en déconcerte et en trompe plusieurs, à savoir que seule l'élévation des salaires provoque la hausse du coût de la vie.

Il n'y a pas longtemps, un député en a donné un exemple probant à la Chambre des Communes. Il a cité des chiffres et on a tout lieu de croire que ces chiffres sont exacts, puisque personne ne les a démentis.

* * *

A propos du prix des instruments aratoires, voici, en résumé ce qu'il a affirmé: Des chiffres recueillis en 1937 indiquent que la fabrication d'une lieuse Massey-Harris de huit pieds vendue au prix de \$280. à Regina coûtait \$128.29; on affectait \$13.50 de cette somme à la main-d'oeuvre, \$89.52 aux matières premières et \$25.27 aux frais généraux. En outre, on versait au marchand une commission de \$40., soit le triple de la somme touchée par les ouvriers de l'usine. Les frais de transport vers Regina s'élevaient à \$38.22. Une fois les dépenses acquittées, la Massey-Harris Company réalisait, selon ses propres données, le substantiel bénéfice de 57 p.c. sur le prix de revient d'une lieuse.

Le prix de vente actuel du même instrument, sans inclure les frais de transport, est fixé à \$340.50, à cause de l'augmentation de 28 1-2 p.c. dans le coût de la main-d'oeuvre, de 20% dans celui des matériaux et de 23% dans les frais généraux.

L'augmentation est de 28 1/2% dans le coût de la main-d'oeuvre. Comme on l'a évalué, en 1937, à \$13.50, cela donne \$17.28. Le coût de la matière première était évalué la même année à \$89.52. L'augmentation à ce poste est de 20%, ce qui fait \$107.42. Les dépenses générales étaient de \$25.27. Elles se sont accrues de 23%, ce qui fait \$31.08.

Ainsi, ce qui coûtait, en 1937, \$128.29 coûte actuellement \$155.78, d'où une augmentation globale de \$27.44.

La lieuse qui se vendait \$280.00, en 1937, se vend en 1946 \$340.50 auquel il faut ajouter le prix du transport, soit \$40.00, ce qui fait un total de \$380.50. Le prix de fabrication s'est élevé de \$27.49 et le prix de vente a monté, lui, de \$100.50.

En 1937, il restait à la compagnie sur le prix de vente d'une lieuse une somme de \$73.49 pour payer des dividendes à ses actionnaires, solder les impôts fonciers sur ses immeubles et ses entrepôts et compenser pour l'usage de son outillage, à moins que ces deux derniers postes, ce qui n'est pas impossible, entrent dans les frais généraux. Mais, de toute manière, donnons le bénéfice de doute à la compagnie. En 1946, les mêmes frais déduits, c'est-à-dire le prix de revient \$155.78, \$40.00 pour la commission et \$40.00 pour le transport, il lui reste la somme de \$144.72, soit à peu près le double.

Alors, cette compagnie qui faisait en 1937, de son propre aveu, un bénéfice de 57% sur son prix de revient, que fait-elle maintenant?

Ce député a déclaré ceci à la Chambre des Communes le 21 mai dernier. Depuis, il n'y a pas eu, que nous sachions, aucune mise au point de faite. Si les chiffres qu'il a cités étaient erronés, il semble bien qu'on les aurait rétablis plus vite que cela.

Tout de même, il ne s'agit nullement ici de prendre à partie une entreprise plutôt qu'une autre, mais de souligner plutôt la tendance générale de notre économie actuelle, mal qui existait avant la guerre et qui semble vouloir se continuer, de démontrer aussi que, en somme, jusqu'ici, les hausses de salaires ne sont pas, loin de là, totalement responsables de l'élévation persistante du coût de la vie, de souligner enfin que ce n'est pas tant par les augmentations de traitements que par une meilleure réglementation de la vie économique qu'on pourra apporter un peu plus de bien-être à la population agricole et ouvrière ainsi qu'à la classe moyenne. Car la classe moyenne souffre encore plus que les ouvriers de la situation présente et en souffrira demain encore davantage.

André ROY.

Excellente convention

L'Association des entrepreneurs de plomberie de la Cité et du district des Trois-Rivières et l'Union Nationale Catholique des Plombiers incorporée des Trois-Rivières et district viennent de prouver une fois de plus qu'ils comprennent la nécessité d'une franche collaboration entre employeurs et employés en signant une entente jeudi après-midi, en présence du conciliateur provincial, M. Noël Bérubé, qui accorde une amélioration substantielle aux employés mécaniciens en tuyauterie. En effet, il a été convenu de part et d'autre qu'une augmentation de \$0.07 cents de l'heure sera accordée aux compagnons seniors à partir du premier avril 1947 jusqu'à l'expiration de la convention au 31 décembre.

De plus, une augmentation pour les apprentis et compagnons juniors variant de \$0.02 à \$0.10 cents de l'heure commençant à la même date que ceux de compagnons seniors.

Les deux associations profitent de l'occasion pour remercier bien sincèrement le conciliateur, M. Noël Bérubé, du bon travail qu'il a fait auprès des deux associations pour les amener à conclure à l'amiable une entente qui rendra service aux employeurs comme aux employés.

Elections chez les imprimeurs

Le syndicat des imprimeurs de Québec a tenu récemment ses élections. Tous les officiers ont été élus par acclamation. Voici le résultat: président, H. Petit; premier vice-président, Jules Plamondon; deuxième vice-président, Léo Dionne; secrétaire archiviste, Robert St-Hilaire; assistant-secrétaire archiviste, Renaud Gingras; trésorier, Alphonse Proulx; assistant-trésorier, Marcel Godbout; secrétaire correspondant, Léon Jobin; sergent d'armes, Léopold Giguère; directeurs, A. Roy, H. Robert, M. Lachance et A. Deslauriers.

L'électricité à la campagne

L'électricité est un grand facteur de progrès économique, social et agricole à la campagne. Elle aide le cultivateur dans ses travaux car elle peut être source de lumière, de mouvement, de froid, de chaleur. C'est ainsi qu'elle lui procure du bien-être, augmente ses revenus et confère une plus-value à son exploitation.

Son rôle est si important que plusieurs pays ont adopté des lois spéciales pour favoriser l'électrification des campagnes. Avant la guerre, 100 p.c. des fermes étaient électrifiées en Hollande, 95 p.c. en France et 90 p.c. en Allemagne. Alors que 10 p.c. des fermes aux Etats-Unis jouissaient de l'électricité en 1935, 50 p.c. en tiraient profit en 1946. Dans le Québec, grâce à l'Office de l'Électrification rurale, 25 p.c. de nos fermes sont actuellement plus au moins électrifiées.

Ainsi parlait Clement Montgrain, M.G.R., à la dernière réunion mensuelle des agronomes de la région de Montréal. Selon ce technicien, l'électrification rurale est un problème économique qu'une saine technique peut résoudre, mais à trois conditions: l'aide apportée aux cultivateurs au sujet de leurs installations électriques, le bas prix du courant et des appareils, enfin, une éducation appropriée et la recherche de nouvelles applications.

Nouvel évêque nommé à Lourdes

Paris. — (SIF). — Mgr Théas, évêque de Montauban, nommé au siège de Tarbes et Lourdes, est né en 1894 à Barzun (Basses-Pyrénées).

Ordonné prêtre le 26 septembre 1920, il devint évêque de Montauban le 26 juillet 1940 et fut sacré le 30 octobre suivant, dans la cathédrale de Bayonne. Il succédait à ce siège à Mgr Durant.

En raison de sa courageuse attitude, les Allemands l'arrêtaient et le déportèrent outre-Rhin. Il a acquis de ce fait une grande popularité dans tout le Sud-ouest de la France. Il est Chevalier de la Légion d'Honneur.

Une visite de M. F.-X. Légaré sur la Côte-Nord

A la demande du sympathique évêque du Golfe St-Laurent, Mgr LaBrie, F.-X. Légaré a accompagné Mgr l'Evêque du Golfe St-Laurent à Havre-St-Pierre. A la dernière réunion du comité d'organisation de la C.T.C.C., M. Légaré a raconté ce qu'on pourrait appeler son odyssée vers le nord. Parti le 2 mars de Rimouski, M. Légaré a quitté Baie Comeau le 5 mars, retardé par la température, il n'a pu atteindre Havre Saint-Pierre que le 8 mars. Le lendemain, il a rencontré quelque 700 hommes et jeunes gens de cet endroit et il leur a donné une causerie sur le syndicalisme catholique et la tâche à la fois immense et électrisante qu'il a entreprise pour améliorer les conditions de vie de nos classes salariées.

Le lendemain, M. Légaré prenait l'avion et se rendait à la mine de titane qui vient de commencer là-bas des travaux d'exploitation. M. Légaré a rencontré les quelque soixante ouvriers qui y travaillent présentement et il a fondé sur place un cercle d'étude.

Les travaux préliminaires d'exploitation qu'on y poursuit présentement sont des plus prometteurs. Le minerai qu'on y extrait est des plus riches, non seulement en titane, mais aussi en fer. D'ici à quelques années, le nombre des ouvriers de cette mine sera porté à deux ou trois mille. Les travaux sont actuellement exécutés par la Keneco Exploration Co. Ltd.

Journées d'étude de la C. T. C. C. aux Trois-Rivières

La C.T.C.C., tiendra deux journées d'étude aux Trois-Rivières les 24 et 25 mai prochain. Ces journées d'étude de la C.T.C.C., devraient grouper à cette occasion dans la cité trifluvienne au delà de cent libérés de la C.T.C.C.

Les sujets à l'étude sont de primordiale importance. Pendant la première journée, il sera question d'organisation syndicale, c'est-à-dire de la formation, de l'incorporation et de la reconnaissance syndicale d'un syndicat. On y étudiera aussi les meilleures méthodes d'organisation selon les milieux et les genres d'industries.

La seconde journée sera consacrée au problème épineux de la négociation de la convention collective. On étudiera principalement les divers aspects pratiques et psychologiques, économiques et sociaux, juridiques et institutionnels de la convention collective, en insistant tout particulièrement sur les divers comités dont la convention prévoit l'institution.

Dans notre prochaine livraison, nous donnerons le programme complet et détaillé de ces deux journées d'étude de même que l'horaire des séances.

Depuis quelques mois, un gigantesque mouvement de développement industriel, minier principalement, se dessine dans les immenses plaines et les hauts plateaux désertiques du nord du Québec, face au Golfe St-Laurent. Ce mouvement part du Havre St-Pierre d'où il rayonnera bientôt vers l'intérieur des terres.



LES EMPLOYEURS DOIVENT OBTENIR DE NOUVEAUX LIVRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Tous les livres d'assurance-chômage de 1946-47 ont expiré le 31 mars 1947.

Les bureaux nationaux de placement n'émettront les nouveaux livres aux employeurs que lorsque les anciens livres leur auront été renvoyés, dûment remplis.

Les employeurs sont priés d'échanger les livres d'assurance-chômage immédiatement.

Des peines sont prévues en cas d'infraction.

Commission d'Assurance-chômage

Une preuve de la valeur de notre organisation

De moins en moins on accuse notre organisation syndicale d'être faible. Chaque jour nous apporte une preuve de sa vitalité et de son action pratique et efficace dans la lutte pour la libération totale et définitive des classes salariées.

Voici la dernière :

Il y a quelques semaines, l'Assemblée législative fut appelée à amender légèrement la loi du Salaire minimum. Deux de ces amendements étaient de nature à établir des exceptions dangereuses à cette loi. A sa dernière assemblée, le Conseil Supérieur du Travail s'y était opposé. Voyant que les deux articles apparaissaient quand même au texte des amendements, notre président général, le confrère Picard, adressa sur-le-champ le message suivant à l'honorable ministre du Travail, l'honorable Antonio Barrette :

Honorable Antonio Barrette,
ministre du Travail,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, P. Q.

"Re: Bill no 33 (Stop) Conseil Supérieur du Travail, à ma connaissance, a désapprouvé nouveaux articles 15 et 15e (Stop). C.T.C.C. proteste énergiquement contre ces deux articles comportant dérogations injustifiables".

Gérard PICARD, prés. C.T.C.C.

L'honorable Barrette répondit, dans les termes suivants, à ce message deux jours plus tard :

M. Gérard Picard, président,
C.T.C.C. 1231, de Montigny-est, Montréal.

"Ai reçu votre télégramme vingt-quatre mars (Stop). Dois vous dire que Conseil Supérieur du Travail avait approuvé en 1945 réunion du mois d'août à Montréal taux d'exception pour période de six mois aux industries débutantes quand main-d'oeuvre qualifiée n'existait pas (Stop). Etant donné votre protestation énergique au nom d'un mouvement ouvrier que j'estime et que je respecte ai fait supprimer en comité plénier les possibilités de dérogation pour industries nouvelles (Stop) Articles 15 et 15a ont donc été radiés."

Antonio BARRETTE,
ministre du Travail.

Il faut retenir cette preuve de la puissance de notre organisation, de sa valeur, de son désintéressement aussi, car on sait que la loi du Salaire minimum n'intéresse pas surtout les ouvriers syndiqués, mais ceux que notre mouvement n'a pu encore, faute de temps, amener dans ses rangs.

Retenons ce fait. Sachons nous en servir à l'occasion à la fois pour montrer que nos syndicats sont forts et qu'ils travaillent d'arrache-pied au mieux-être de l'ensemble de la population ouvrière.

Retenons aussi que, pour un mouvement comme le nôtre, la fermeté est nécessaire, mais qu'elle doit toujours s'appuyer sur un esprit de justice et de franchise. Ce sera le succès de son travail dans l'avenir comme ce le fut dans le passé.

André ROY.

Un cartel chez les employés de Montréal

Au cours d'une réunion qui s'est tenue ces jours derniers, les pompiers, les policiers et les fonctionnaires de la cité de Montréal ont formé un cartel en vue de présenter un front commun dans la revendication de leurs droits.

Un auditoire des plus nombreux remplissait la vaste salle de l'Auditorium et la discussion fut très modérée. Après l'exposé de la situation faite par les chefs des différentes organisations, l'assemblée adopta unanimement la motion suivante :

"Attendu que les policiers, pompiers et fonctionnaires de la ville de Montréal réalisent que la question du renouvellement de leurs contrats collectifs est une question d'intérêt commun ayant une importance capitale pour tous :

"attendu qu'ils reconnaissent que le règlement de cette question requiert la plus grande solidarité possible de la part des employés de la ville, il est réso-

a) que les policiers, pompiers et fonctionnaires réunis en assemblée approuvent le cartel récemment formé par les officiers de leurs exécutifs, à la condition que chaque union conserve son entité propre;

b) qu'ils donnent à leurs exécutifs un vote de confiance unanime;

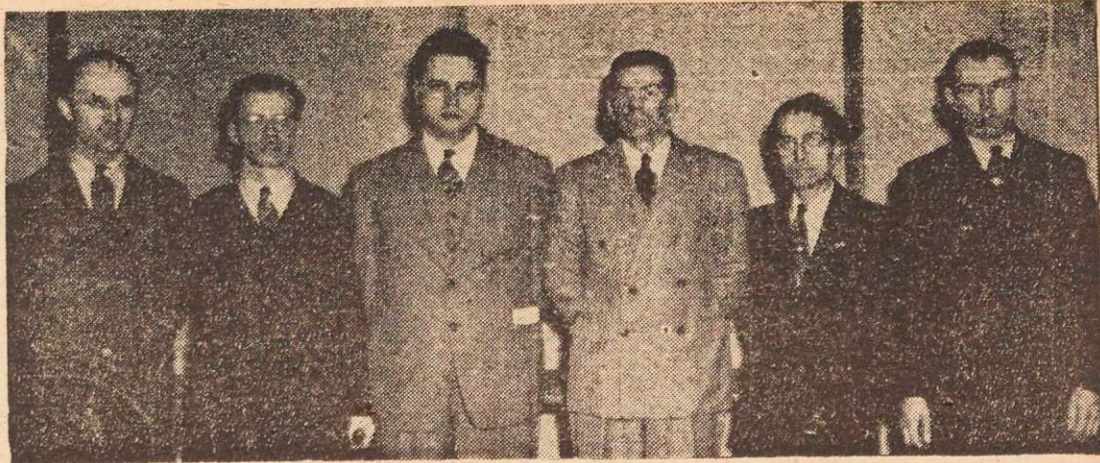
c) qu'ils appuient leurs officiers dans la revendication des demandes originales soumises à la ville de Montréal en vue des contrats de 1947 et qu'ils les prient de continuer à agir conjointement dans le but d'améliorer le plus possible leurs salaires et conditions de travail.

Les orateurs ont fait ressortir que les salaires actuellement payés aux employés municipaux ne sont pas suffisants pour faire face à la hausse du coût de la vie. "Nous avons tout fait, dit M. Constant, président du syndicat des fonctionnaires, pour éviter l'arbitrage, mais, puisque la ville n'a pas jugé bon de se rendre à nos demandes, nous lutterons jus-

qu'au bout. Depuis 1940, la ville a vu ses revenus annuels s'accroître de huit millions et malgré cela elle s'obstine à nous dire qu'elle n'a pas l'argent nécessaire pour accorder aux employés municipaux la faible augmentation de salaire que nous lui demandons".

C'est le juge J.-E. Cadotte, de la cour des Magistrats, qui présidera le tribunal d'arbitrage institué pour juger le différend intervenu entre la ville de Montréal et le syndicat des fonctionnaires municipaux, relativement au renouvellement du contrat collectif. L'arbitre de la ville est Me André Montpetit et celui du syndicat, M. Gérard Picard.

L'exécutif du Textile à Louiseville



• Les membres du Syndicat N. C. du Textile de Louiseville Inc.; de gauche à droite: MM. Jean-Paul Coulombe, assistant-secrétaire; Georges Langlois, secrétaire-archiviste; René Boucher, président; Josaphat Trudel, vice-président; Lionel Masson, trésorier; Réal Garceau, gardien. Ce jeune syndicat a déjà abattu beaucoup de travail. Il a groupé en quelques mois 90% des 700 employés de l'Associated Textiles of Canada Ltd; il a participé à trois séances de négociations, une séance de conciliation et porté sa cause à l'arbitrage. Va sans dire que ce syndicat détient un certificat de reconnaissance de la Commission de Relations Ouvrières.

Un apôtre du syndicalisme vient de disparaître

Dans la personne de Mgr Eugène Lapointe vient de disparaître à Chicoutimi un des premiers et des plus ardents apôtres de la cause ouvrière dans la province de Québec.

Mgr Lapointe est décédé le 27 mars dernier au Séminaire de Chicoutimi où il a passé la majeure partie de sa vie. Le regrette défunt était né à La Malbaie, comté de Charlevoix, le 21 avril 1860. Il fut ordonné prêtre par Son Excellence Mgr Racine en 1888. Après un séjour à Rome où il étudia la philosophie, le jeune prêtre revint au Séminaire de Chicoutimi où il devait passer toute sa carrière. Il y fut tour à tour professeur, directeur des élèves, préfet des études, procureur, supérieur pendant dix-huit ans. En 1914, M. l'abbé Lapointe était fait protonotaire apostolique par Sa Sainteté Pie X. Il fut vicaire général du diocèse, doyen du chapitre, vicaire capitulaire, directeur général des oeuvres du diocèse.

S'il a donné beaucoup de sa vie aux oeuvres d'éducation et de presse, c'est probablement dans le domaine des oeuvres syndicales proprement dites que le prestige de Mgr Lapointe fut le plus retentissant et qu'il y connut une grande notoriété dans toute la province de Québec et même jusqu'aux confins du Canada lui-même.

Mgr Lapointe fut un pionnier du syndicalisme. Quand il commença à s'occuper de cette cause, au lendemain de la publication de *Rerum novarum*, qui avait fait grand scandale dans les milieux embourgeoisés du temps qui commençaient à goûter à la toute-puissance du capitalisme moderne, Mgr Lapointe passa sans doute, comme beaucoup d'autres, pour un novateur extrême, voire un révolutionnaire. Les difficultés ne l'arrêtèrent point. Au pays du Saguenay, il mit sur pied des syndicats puissants qui, à un moment donné, avant la dernière guerre mondiale, groupèrent au delà de 3,000 travailleurs. Le nom de Mgr Lapointe reste attaché à l'organisation en syndicats catholiques des ouvriers de la pulpe et du papier dans cette région. Dans les dernières années de sa vie, Mgr Lapointe racontait avec saveur ses entreprises et ses luttes en faveur de la classe ouvrière. Lors d'une visite que lui faisait l'autonne dernier notre Président général à l'occasion d'une jour-

née d'étude à Chicoutimi, Mgr Lapointe s'est plu à lui raconter beaucoup de souvenirs de l'époque qui a présidé à la naissance du syndicalisme catholique chez nous.

Les obsèques de Mgr Lapointe ont eu lieu à Chicoutimi le 31 mars. La C.T.C.C., y était officiellement représentée, par M. Alfred Charpentier, un de ses anciens présidents, par M. Louis-Philippe Boily, un de ses vice-présidents actuels et par une forte délégation de syndiqués de la région Chicoutimi-Lac-St-Jean.

Dans la prochaine livraison du "Travail", notre aumônier général, M. l'abbé Georges Côté, consacra un article à Mgr Eugène Lapointe.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTREAL

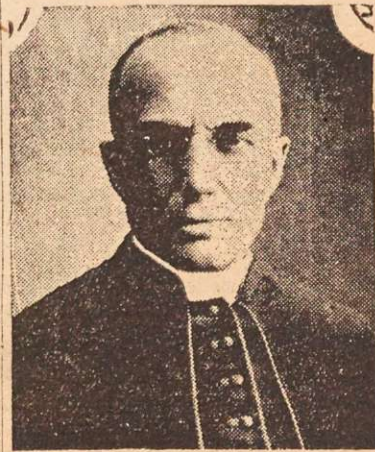
Gibeault & Duquette

Avocats

STE-AGATHE-DES-MONTS

Tél.: 60, 3, rue Préfontaine

Un pionnier



• Mgr Eugène Lapointe, P.A., qui vient de mourir à Chicoutimi, à l'âge vénérable de 87 ans, était un pionnier du syndicalisme catholique dans la province de Québec.

La C.T.C.C. s'affilie trois syndicats

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada vient de s'affilier trois nouveaux syndicats, dont deux dans un domaine que notre organisation n'avait probablement pas encore touché: le syndicat catholique national des travailleurs en forêt de la Côte-Nord qui est affilié au Conseil central de Rimouski, le syndicat des débardeurs de Québec, et le syndicat des industries Baribeau de Lévis, qui sont affiliés au Conseil général des syndicats catholiques de Québec.

BROWN CORPORATION

La Tuque, P. Q.

FOREMOST PRODUCERS
OF
PURIFIED CELLULOSE

DEPUIS PRES D'UN DEMI-SIECLE ...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

Les ouvriers de Louiseville ont opté pour l'arbitrage

A l'issue d'une séance infructueuse de conciliation tenue à Louiseville pour les ouvriers du Textile nous avons rencontré MM. René Harnégies, organisateur de la C. T. C. C. et R.-J. Lemire, secrétaire du Conseil des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières, ils nous ont fait la déclaration que nous rapportons plus bas.

On sait que les 700 employés de l'Associated Textiles of Canada Ltd. de Louiseville ont interrompu leur travail jeudi soir le 20 février mais qu'ils sont retournés à l'ouvrage lundi matin sur le conseil des dirigeants des Syndicats.

"Jeudi le 27, M. Georges Lépine, représentant le ministère du Travail a tenu à Louiseville une séance de conciliation. Après une heure de pourparlers les représentants du Syndicat national du Textile inc. et la Compagnie Associated Textiles of Canada ont opté pour l'arbitrage.

"Au cours de cette séance de conciliation les représentants du Syndicat ont affirmé que certaines compagnies du même genre paient des salaires supérieurs à ceux-mêmes que proposent les Syndicats pour Louiseville et la Compagnie

n'a pas tenté de prouver le contraire.

"La compagnie Associated refusant d'agréer aux demandes du Syndicat, et les officiers syndiqués déclarant qu'ils ne peuvent raisonnablement consentir à des concessions sans trahir leur mandat, le président a conclu que l'entente était impossible et il recommande le différend à l'arbitrage.

"Les salaires payés à cette usine de l'Associated Textiles de Louiseville sont dans les normes de 0.41 pour les journaliers et .58 en moyenne pour les tisserands expérimentés. Le Syndicat se croit en devoir de demander et d'insister pour obtenir des hausses substantielles du moins les mêmes taux payés dans les usines similaires dans la province de Québec."

Au Lac-St-Jean-Saguenay

Augmentation de salaires à la filature du Saguenay. — Le syndicat national du Textile de Chicoutimi et la Filature du Saguenay ont établi une nouvelle échelle de salaires à leur convention collective. Cette nouvelle échelle de salaires comporte une augmentation de 4 cents de l'heure, une semaine de congé payé, le paiement de 3 jours de fêtes chômées et la retenue syndicale.

Ce syndicat a aussi élu ses directeurs lors d'une récente assemblée. En voici le résultat : président, M. Hervé Belley; 1er vice-président, Mlle Cécile Perron; deuxième vice-présidente, Mlle Lucette Dallaire; secrétaire-archiviste, Mlle Gertrude Girard; assistant-secrétaire archiviste, M. Gaston Tremblay, secrétaire-trésorière, Mlle Lucienne Martel; assistante secrétaire trésorière, M. William Lavoie; sentinelle, Mlle Marie-Jeanne Girard, gardienne.

Nombreuses négociations. — L'Association patronale de l'automobile et les négociateurs du Syndicat des ateliers mécaniques, section des garages, discutent actuellement un projet de convention collective de travail. Il en est ainsi des ouvriers du chemin de fer Roberval-Saguenay, où l'on vient d'entamer des négociations qui seront assez longues à cause du grand nombre d'amendements à la convention. Dans le domaine de la construction, il y a eu une entrevue entre l'exécutif de l'Association des constructeurs et les représentants du syndicat. Plusieurs autres syndicats se préparent aussi à procéder au renouvellement de leur contrat collectif : le Syndicat national des Employés de l'Aluminium de St-Joseph d'Alma, le syndicat national des Employés du commerce de gros de Chicoutimi, le syndicat national des Débardeurs de la baie des Ha! Ha!, le syndicat natio-

nal des commis de magasins de Jonquière et de Kénogami. D'autres syndicats ont décidé d'apporter certains amendements à leurs contrats existants, entre autres, le syndicat national des employés des Liqueurs Saguenay et le syndicat national du Textile de Chicoutimi.

Le syndicat des taxis devant le conseil de ville. — Le syndicat des propriétaires de taxis a rencontré le conseil de ville de Chicoutimi pour discuter certains changements aux règlements concernant les taxis. Plusieurs points touchant la réglementation des taxis ont été longuement étudiés.

Un dernier mot sur le C. I. O. Non seulement les représentants du C. I. O. ont quitté Arvida, mais plus encore le nom du C. I. O., qui était resté écrit dans la fenêtre et la porte du bureau est maintenant disparu. Il ne reste plus aucune trace du passage de cette organisation neutre dans notre région.

Elections et négociations à St-Joseph d'Alma. — Le syndicat national des employés de l'aluminium de St-Joseph d'Alma vient de tenir ses élections. Voici les nouveaux élus : président, M. Léonce Laforest; vice-président, M. Lauréat Potvin; deuxième vice-président, M. Raoul Simard; secrétaire-archiviste, M. David Guy; assistant-secrétaire archiviste, M. J.-Marie Potvin; secrétaire-correspondant, M. J.-Aimé Girard; secrétaire-trésorier, M. Lucien Simard; sentinelles, MM. J.-B. Tremblay et Omer Plamondon; directeurs des équipes, MM. Charles Perron, Xavier Anger, Yvan Beaumont et Armand Tremblay; directeurs de départements, MM. Henri Manning, Charles Tremblay et Jean-Marie Potvin.

Ce syndicat commencera bientôt ses négociations avec la compagnie.

Le Congrès perd du terrain

Le Congrès Canadien du Travail (CIO) vient d'être sérieusement éprouvé dans Québec et dans Ontario.

Dans Québec, il a mordu la poussière aux mains du Syndicat de l'Aluminium d'Arvida (CTCC), et dans Ontario, il vient de recevoir un dur coup dans l'industrie de l'acier, son château fort de Hamilton.

L'union des travailleurs de l'acier, (Steelworkers, CIO), a été décimée à Hamilton par une union indépendante qui cherche maintenant une affiliation extérieure. Cette union indépendante prétend avoir près de trois mille membres aux usines de Steel Company of Canada, où le CIO a conduit une grève il y a quelque temps, sans beaucoup de succès.

En même temps que ces événements peu encourageants pour le Congrès Canadien du Travail, le représentant dudit Congrès au conseil provincial des relations ouvrières de l'Ontario (CP 1003) M. Pudget, vient de l'abandonner, comme autrefois M. Marquette au Conseil Régional du Travail. M. Pudget était l'officier des Steelworkers (CIO) et il a démissionné de son union en même temps que du Congrès Canadien du Travail.

Au syndicat des compagnons barbiers

L'Union Nationale Catholique des Compagnons - barbiers de Québec a tenu ses élections annuelles lundi, le 10 mars, au cours d'une assemblée qui eut lieu à la Centrale des Syndicats Catholiques.

Le Bureau de Direction se composera comme suit : président, M. Ls-Philippe Servais; vice-président, M. Jos. Laroche; sec.-archiviste, M. Gérard Poirier; ass.-sec.-archiviste, M. Gérard Bilodeau; sec.-financier, M. Joseph Gingras; ass.-sec.-financier, M. Ernest Meunier; trésorier, M. Alph. Robitaille, jr; sec.-correspondant, M. Paul Côté; gardien, M. Gaudiose Langlois; sentinelle, M. Michel Hallé.

Les délégués du Syndicat aux assemblées du Conseil général sont les suivants : MM. Gaudiose Langlois, Alphonse Robitaille, sr, Ernest Meunier, Roland Blais, Michel Laflamme, Alph. Robitaille, jr.

Les représentants au Comité conjoint sont : MM. Gérard Poirier, Ls-Philippe Servais et Jos. Fontaine.

Les élections étaient présidées par M. Roger Fiset, assistant-secrétaire-financier du Conseil Général et c'est M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier des Syndicats Catholiques qui a béni les nouveaux officiers.

Nouveau contrat à l'Acme Glove

Le Syndicat n.c., des employés de la Couture et de la Laine le Joliette vient de renouveler son contrat syndical avec la compagnie Acme Glove. Par ce contrat, les employés ont obtenu une hausse générale de salaires de 10 p.c., et d'autres conditions de travail fort intéressantes.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

Période de négociations intense aux Trois-Rivières

La vie syndicale fut des plus actives aux Trois-Rivières au cours du mois de mars. Ce fut particulièrement une période de négociations mouvementées et assez orageuses, surtout lorsqu'il s'est agi de renouveler les divers contrats avec la Cité des Trois-Rivières. Sur les quatre syndicats qui sont rattachés à la cité des Trois-Rivières, deux ont réussi à conclure une convention collective; les deux autres ont opté pour l'arbitrage.

Nouveau syndicat à Québec

Un nouveau syndicat vient de se fonder à Québec chez les chauffeurs de taxis, (employés) Il portera le nom de Syndicat Catholique des Chauffeurs de Taxis de Québec. Il demandera bientôt son incorporation légale au secrétaire de la province.

A sa dernière assemblée, ce nouveau syndicat a choisi ses officiers : président, M. Philippe Guay; vice-président, M. Armand St-Pierre; secrétaire-archiviste, M. Louis Larue; trésorier, M. Cyrille De Bellefeuille; gardien, M. Léo Parent; directeurs, MM. Georges L'Heureux, Gaston Poulin, Alphonse Vézina et Emile Plamondon.

La fondation de ce nouveau syndicat démontre que le syndicalisme national catholique progresse rapidement dans notre province et que de plus en plus les salariés, quels qu'ils soient, comprennent la nécessité de se grouper en vue de défendre avec fermeté leurs intérêts tout en assurant le bon ordre dans la société.

Un syndicat fort et uni est le secret du succès.

Le syndicat des pompiers a déjà renouvelé sa convention il y a quelques semaines. Le syndicat des employés manuels vivent d'en arriver à une entente. Quant aux syndicats des fonctionnaires et de la Traverse, ils iront à l'arbitrage. M. Gaston Vallières a été choisi comme représentant du syndicat des employés de la Traverse. Les fonctionnaires choisiront bientôt leur arbitre.

Le contrat des employés manuels accorde pour sa part d'excellentes conditions de travail aux ouvriers des services extérieurs de la Cité. Le syndicat a obtenu pour ses membres une augmentation de salaires de \$2.00 par semaine. Cette hausse de salaire est rétroactive au 1er janvier 1947. Le nouveau contrat réduit aussi considérablement la semaine de travail. Dorénavant, celle-ci sera de 48 heures en temps ordinaire et de 46 heures du 1er juin au 1er septembre.

Le syndicat de la boulangerie a aussi renouvelé son contrat dans le cours du mois dernier. Là aussi, pour en venir à une entente, les parties durent recourir au service d'un conciliateur de la Commission de Relations ouvrières. Le syndicat a obtenu une augmentation de salaires de \$2.30 par semaine, ainsi que plusieurs autres améliorations dans les conditions de travail.

Guide Syndical

CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC

Lauréat Morency, président
20, rue Bayard, Québec
Tél.: 2-5808

Alphonse Proulx, sec.
197, des Commissaires,
Québec. Tél.: 3-0597

Hommages du

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX DU DIOCESE D'OTTAWA

François-X. Bilodeau, prés. Red. Joly, sec.

29, rue Gordon Tél.: 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

Lorenzo LEFEBVRE, prés. Léopold LALIBERTE, sec.

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

1231 est, rue Demontigny Montréal
Geo.-Aimé GAGNON, prés. J.-Ant. Chagnon, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osiar FILION, prés. J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec, Inc.

Ludger FERLAND, prés. Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec, Inc.

Albert RAYMOND, prés. 18, rue Caron

MONTY, GAGNON & MONTY
POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCES
1926, rue Plessis — FA 3537 4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984 282 ouest, rue Ontario
Hommages de
LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE
MONTREAL

100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.

Dupuis Frères

Raymond Dupuis, président — A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

La C.T.C.C. est bien reçue à Ottawa ;

"Votre mémoire ne contient aucune réclamation égoïste. Vous faites vos réclamations comme des gens qui veulent améliorer la situation générale de tous les citoyens. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de pays au monde dans lesquels un groupement ouvrier aussi important que le vôtre présente un mémoire aussi modéré, aussi efficace et aussi constructif. Ce mémoire est un document digne de rester dans les archives du pays pour montrer comment le monde ouvrier et le reste de la nation envisagent la situation qui existe en cette deuxième année d'après-guerre. Je félicite les auteurs du mémoire de leur modération, de l'efficacité de leur présentation ainsi que du souci de l'intérêt général qui l'anime".

C'est par ces paroles élogieuses que le très honorable Louis St-Laurent, ministre aux Affaires extérieures, a caractérisé notre mémoire au gouvernement fédéral. Tous les autres ministres présents, — ils étaient huit — ont parlé dans le même sens. Au lendemain de la présentation de notre mémoire, un journal quotidien écrivait : "La présentation du mémoire de la C.T.C.C. a donné lieu à un déploiement qui est inusité en pareille circonstance".

L'HON. MITCHELL

L'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, présidait la conférence et accueillit les délégués de notre organisation. Ceux-ci étaient dirigés par M. Gérard Picard, président. M. Mitchell était accompagné des honorables Louis St-Laurent, Alphonse Fournier, Ernest Bertrand, Joseph Jean, Lionel Chevrier, Brooke Claxton et Francis Bridges. On remarquait aussi plusieurs hauts fonctionnaires du ministère du Travail à Ottawa, notamment MM. Arthur McNamara, sous-ministre du Travail, Paul Goulet, sous-ministre-adjoint, M. MacLean directeur des relations industrielles, V.-C. Phelan, directeur de la publicité et plusieurs autres.

Après la lecture du mémoire par le Secrétaire de la Confédération, M. Mitchell en souligna

plusieurs passages. Il insista particulièrement sur le projet de code national de travail. "Je m'accorde avec vous pour dire que la juridiction en matière de travail doit retourner aux provinces à qui elle appartient, dit-il. On ne brise pas la loi ou la constitution par des ententes. Notre constitution vaut celle de n'importe quel pays au monde. Malgré les critiques de ceux qui veulent modifier la constitution à tout bout de champ, il faut tenir à nos institutions constitutionnelles, et je crois qu'il y a moyen d'adopter une loi nationale en matière de travail tout en respectant notre constitution à la lettre".

Le ministre a aussi abordé la question du communisme. "Je suis un adversaire irréductible du communisme, déclare-t-il. Il est incompréhensible que certaines personnes puissent venir de pays à régime dictatorial et totalitaire et chercher à détruire le système de liberté qui est le nôtre. La meilleure façon de combattre le communisme, c'est de suivre l'idéal démocratique. Pour cela, les travailleurs ont tout ce qui leur faut. Cependant, je dois ajouter que je ne favorise pas les méthodes qui permettraient aux communistes de poser en martyrs". (Le ministre faisait allusion à notre vœu de mettre hors la loi le parti communiste et ses activités).

Touchant ensuite d'autres ques-

tions soulevées par notre mémoire, l'honorable Mitchell, nota que l'assurance-chômage ne doit pas subventionner les grévistes, que les contrôles ont été une importante contribution à la stabilité économique du Canada, que le maintien de la régie des loyers est essentiel.

LE T. H. ST-LAURENT

Le ministre des Affaires extérieures a souligné principalement la modération, la sagesse et l'esprit de justice qui caractérisent nos revendications ainsi que la belle présentation et la bonne tenue de notre mémoire.

L'HON. FOURNIER

Dans son allocution, le ministre des Travaux publics a parlé surtout de la question des contrôles et il a noté combien il apprécie l'attitude des travailleurs catholiques sur ce sujet. "Malheureusement, dit-il, un grand nombre de gens font de plus en plus pression sur le gouvernement pour obtenir la suppression des contrôles. Le gouvernement ne croit pas à la politique des contrôles permanents, mais il juge sage de les garder tant qu'ils sont nécessaires, en les relâchant au fur et à mesure que la production est assez abondante pour répondre à la demande".

LES AUTRES MINISTRES

Les honorables Bertrand, Jean, Chevrier et Claxton prononcèrent aussi de substantielles allocutions. Ils traitèrent principalement de la question du drapeau et du bilinguisme, en déclarant que le gouvernement prendra toutes les mesures pour donner justice aux Canadiens de langue française dans le fonctionnarisme fédéral et en signalant que, depuis quelques mois, le gouvernement fédéral avait fait en divers ministères d'importantes nominations, notamment celles de MM. Paul Mathieu, Paul Goulet et Charles Stein. M. Bertrand a déclaré : "Vous réclamez la nomination d'autres sous-ministres de langue française. Nous aussi, nous espérons qu'il y en aura d'autres. Un effort ce fait dans ce sens. Dans plusieurs ministères, il y a bien des gens compétents qui, le temps venu, deviendront sous-ministres". L'honorable Brooke Claxton parla en français.

NOTRE MEMOIRE

Voici, à titre documentaire, le texte français du mémoire que la C.T.C.C. a présenté au gouvernement fédéral le 13 mars dernier.

MEMOIRE de

LA CONFEDERATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA, Inc.

AU CABINET FEDERAL

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a célébré, en septembre dernier, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. A cette occasion, elle a tenu son congrès annuel à Québec, et l'honorable ministre du Travail du Canada, au banquet d'ouverture, honora les délégués de sa présence.

Les résolutions du Congrès, adoptées par les délégués de nos 65,000 membres, et quelques autres sujets d'actualité font l'objet du présent mémoire.

Au Canada, des conditions économiques normales remplacent peu à peu l'économie de guerre. Si notre pays a lutté avec plus de succès contre l'inflation que beaucoup d'autres, il faut en attribuer principalement le mérite, semble-t-il, au régime du con-

trôle des prix et des loyers. La C.T.C.C., croit, toutefois, que l'on a accordé trop de hausses en ces derniers temps, notamment dans les prix des denrées alimentaires et des vêtements. Conséquence : le pouvoir d'achat des salariés se trouve substantiellement réduit. La C.T.C.C., profite donc de la présente entrevue avec le gouvernement fédéral pour demander le maintien du contrôle des prix dans tous les secteurs de la vie économique où la production ne répond pas encore aux exigences de la consommation normale.

Quant aux loyers, la C.T.C.C., insiste sur la nécessité d'un contrôle aussi longtemps qu'il y aura rareté de logements dans les villes industrielles. Nous ne nous opposons pas à la formation de tribunaux d'équité destinés à corriger les injustices dont certains propriétaires peuvent être victimes. Nous croyons, cependant, que le gouvernement devrait intervenir pour empêcher la généralisation des baux mensuels.

La C.T.C.C., a apprécié à leur valeur les réductions de l'impôt sur le revenu accordées au 1er janvier 1947 et est heureuse d'exprimer sa satisfaction au gouvernement. Elle espère qu'il est possible de faire encore davantage en accordant aux célibataires une exemption complète jusqu'à concurrence de \$1,200.00 par année, et aux chargés de famille une exemption complète jusqu'à concurrence de \$2,000.00 par année.

Touchant le coût de la vie, notre organisation suggère la reprise de la publication dans la Gazette du Travail d'un budget familial-type (père, mère et trois enfants) ainsi que le maintien des compilations sur l'indice du coût de la vie. Elle demande, cependant, la révision de la valeur du point d'indice, car, à l'heure actuelle, chaque point représente, non pas une valeur réelle de 25 cents, mais bien de 50 cents. L'exemple de la hausse dans le prix du lait illustre bien cette assertion, et une étude approfondie de ce phénomène économique serait très révélatrice.

Le ministère fédéral du Travail a pris l'heureuse initiative, il y a quelques semaines, de consulter les associations d'employeurs et d'ouvriers sur un projet de loi relatif aux relations industrielles. On désigne communément ce projet de loi sous le nom de Code national du Travail. Le public considère l'expression "Code national du Travail" comme un code fédéral destiné à réglementer les relations industrielles dans tous les domaines de l'activité é-

conomique, sans égard à la juridiction des provinces établie par la Constitution canadienne. La C.T.C.C., s'oppose à un tel code du travail. Elle favorise le maintien de la juridiction des provinces conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et n'admet le bien-fondé d'un Code national du Travail qu'à condition qu'il régit uniquement les industries où la Constitution canadienne reconnaît la juridiction fédérale.

Avant d'exposer les recommandations de son dernier congrès au gouvernement, notre organisation croit de son devoir d'apprécier favorablement la déclaration faite, à l'ouverture de la session par l'honorable Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures touchant la participation du Canada au règlement de la paix avec l'Allemagne.

RELATIONS OUVRIERES

Les règlements des relations ouvrières en temps de guerre disparaîtront bientôt. Une nouvelle législation, destinée à les remplacer, est actuellement à l'étude. On soulève, en divers milieux, l'idée d'un Code national du Travail.

A maintes reprises déjà, la C.T.C.C., a précisé son attitude à ce sujet, mais elle croit devoir y revenir à cause de l'importance et de l'actualité du problème.

On admet généralement que, dans le domaine de la législation ouvrière, la juridiction ordinaire revient aux provinces. L'état de guerre a pu justifier le gouvernement fédéral d'exercer en cette matière des pouvoirs qui, normalement, sont du ressort des provinces. D'après la constitution, quelques industries nationales seulement, sont du ressort fédéral en tout temps.

La C.T.C.C., reconnaît qu'il est souhaitable de voir s'établir des normes nationales, au moins sur certains points principaux, comme les salaires minima et les heures de travail. Notre organisation croit qu'on pourrait atteindre ce but sans accorder au fédéral une juridiction exclusive. Il suffirait que, par le moyen de conférences fédérales-provinciales, les divers gouvernements concluent une entente préalable définie, à caractère contractuel, en vue d'établir une législation concurrente.

La C.T.C.C., croit qu'il vaut la peine d'étudier et d'approfondir une telle suggestion qui, tout en sauvegardant l'autonomie des provinces, servirait les intérêts de l'ouvrier.

CONTROLE DES PRIX ET DES LOYERS

La C.T.C.C., constate avec regret que la Commission des Prix (suite à la page 7)

Ministère du Travail de la Province de Québec

La législation ouvrière de la Province de Québec fixe des standards de travail consacrant:

- La liberté syndicale
- Les négociations collectives obligatoires
- L'extension juridique de la convention collective
- La conciliation et l'arbitrage
- Des salaires minima
- Les congés payés
- L'aide à l'apprentissage
- La limitation des heures de travail
- Les bureaux de placement
- La réparation des accidents du travail
- La réadaptation au travail

Hon. Antonio Barrette,
ministre.

Gérard Tremblay
sous-ministre

J. O'Connell-Maher
sous-ministre-adjoint

ACME
TRADE MARK

- GANTS
- TRICOTS
- CHEMISES
- VETEMENTS DE TRAVAIL
- COSTUMES POUR LE SPORT
- ETC , ETC

ACME GLOVE WORKS LIMITED

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Hommage à son esprit de justice

et du Commerce en temps de guerre, tout en maintenant le système du contrôle des prix, autorise des augmentations dans les prix des biens de première nécessité. Ces augmentations impliquent une diminution constante du pouvoir d'achat de la famille ouvrière. Cette baisse du pouvoir d'achat, s'ajoutant à des salaires encore insuffisants dans de trop nombreux cas, obligera la C.T.C.C., et ses corps affiliés à demander de nouvelles augmentations de salaires plus considérables, afin d'assurer à la famille ouvrière un revenu un peu convenable.

Touchant les loyers, la C.T.C.C., est d'avis que si, dans certains cas, des rajustements s'imposent, une augmentation générale ne pourrait cependant donner justice ni aux propriétaires ni aux locataires. Elle favorise plutôt l'établissement de tribunaux d'équité qui jugeraient chaque cas à son mérite. Elle insiste particulièrement sur la nécessité de maintenir le contrôle des loyers aussi longtemps qu'il y aura rareté de logis et de bannir le régime des baux mensuels qui se généralisent un peu partout.

IMPOT SUR LE REVENU

Le ministre des Finances a apporté certaines modifications à la loi de l'impôt sur le revenu en vue d'alléger le fardeau qui pèse sur les épaules des contribuables.

La C.T.C.C., apprécie l'effort du gouvernement en ce sens. Elle croit toutefois, que d'autres modifications s'imposent. Elle soumet donc les recommandations suivantes :

1. — Abolition des rapports annuels de déclarations d'impôt sur le revenu pour tous les ouvriers qui n'ont que leur salaire comme source de revenu;

2. — Les salariés ne rempliraient, en duplicata, que les formulaires T.D. 1 et le prélèvement de l'impôt se ferait au complet (i.e. cent pour cent) à la source; une copie de la formule, dûment remplie, serait remise à l'employeur; l'autre serait transmise par l'employeur à l'inspecteur de l'impôt sur le revenu dans le district du domicile du salarié;

3. — On ne devrait prélever l'impôt que sur le revenu de la semaine normale de travail. Aucun prélèvement, par conséquent, sur les gains faits en temps supplémentaire;

4. — Les exemptions d'impôt sur le revenu devraient s'établir comme suit :

a) exemption complète d'impôt jusqu'à concurrence d'un revenu de \$1,200. par année pour le célibataire;

b) exemption complète d'impôt jusqu'à concurrence d'un revenu de \$2,000. par année pour la personne mariée plus une exemption de \$400. pour chaque dépendant.

L'augmentation dans le coût de la vie et l'insuffisance du salaire en de trop nombreux cas justifient encore davantage les exemptions d'impôt que réclame la C.T.C.C.

ASSURANCE-CHOMAGE ET SERVICE DE PLACEMENT

La C.T.C.C., suggère les amendements suivants à la loi d'assurance-chômage :

1. — que les syndicats ouvriers, qui ont mis sur pied des services de placement pour le bénéfice de leurs membres, obtiennent des permis de bureaux de placement qui seraient sujets, cependant, à faire des rapports réguliers au Service national de placement;

2. — que la juridiction de la loi comprenne les employés d'hôpitaux;

3. — qu'étant donné, la situation financière excellente du fonds d'assurance chômage, es

prestations soient augmentées proportionnellement à la hausse du coût de la vie sans augmentation des primes;

4. — que la loi précise que l'ouvrier, justifiable de quitter un emploi parce que la position est intenable, puisse recevoir des prestations;

5. — que l'ouvrier puisse obtenir un reçu indiquant le nombre de jours et la moyenne de sa contribution en versements hebdomadaires, chaque fois que lui-même ou son employeur remet son livret d'assurance au bureau de l'assurance-chômage;

6. — que des bureaux d'adjudication pour les prestations soient établis dans toutes les régions importantes;

7. — que la loi permette à l'ouvrier qui participe à une grève légale de recevoir ses prestations;

8. — que les services de placement n'aient pas le droit de diriger vers les employeurs dont les ouvriers sont en grève des personnes en chômage, qui deviennent indirectement des briseurs de grève.

9. — que la loi d'assurance-chômage définisse clairement les termes suivants: "renvoi pour cause" et "emploi approprié".

10. — que "l'avis de sept jours" devienne une disposition statutaire de la loi de l'assurance-chômage, sauf pour l'industrie du bâtiment et pour les industries de caractère saisonnier.

TRAVAIL DU DIMANCHE

Reconnaissant l'importance de l'observance du dimanche dans un pays presque entièrement chrétien, la C.T.C.C., demande l'adoption d'une loi visant à empêcher le dimanche, dans l'industrie, non seulement la production, mais encore les travaux de réparation.

Notre organisation tient à souligner d'une façon particulière que, dans les usines de papier, la loi devrait obliger les moulins à fermer assez tôt le samedi pour permettre l'exécution des réparations avant minuit. Ainsi les préposés aux réparations pourraient-ils satisfaire au précepte de l'observance dominicale.

ALLOCATIONS FAMILIALES

La C.T.C.C., demande de nouveau au gouvernement de faire en sorte que le taux des allocations familiales soit uniforme pour tous les enfants et non pas décroissant à partir du cinquième enfant. Notre organisation croit aussi qu'il conviendrait d'augmenter les allocations proportionnellement à la hausse du coût de la vie.

CARTELS INTERNATIONAUX

L'an passé, dans son mémoire, à la suite du rapport préparé par le Commissaire-Ordonnateur de la loi des enquêtes sur les coalitions, la C.T.C.C., avait attiré l'attention du gouvernement sur les cartels internationaux. Ce rapport a révélé que les grands cartels internationaux, entre les deux guerres mondiales :

1. — ont limité la production et nu à l'usage plus efficace des ressources naturelles;

2. — ont fait hausser ou maintenir certains prix de consommation;

3. — ont restreint l'importation et l'exportation de certaines nécessités de la vie;

4. — ont restreint l'usage qu'on aurait pu faire de certaines marchandises;

5. — ont annulé les politiques de commerce extérieur sous certains rapports;

6. — ont retardé le progrès technologique dans certains domaines;

7. — ont créé des consortiums de brevets ou monopoles embras-

sant des vastes sphères d'initiative.

Convaincue de la puissance formidable et de l'influence néfaste des cartels internationaux, la C.T.C.C., demande de nouveau au gouvernement fédéral de donner suite aux recommandations précises de ce rapport.

REPRESENTATION

CANADIENNE AU VATICAN

La C.T.C.C., se réjouit de voir le gouvernement canadien développer de façon constante son ministère des Affaires extérieures, et elle croit que, dans un pays où au delà de quarante pour cent de la population est catholique, il s'impose de désigner le plus tôt possible un représentant diplomatique au Vatican avec le titre d'ambassadeur.

LE PARTI COMMUNISTE

Désireuse d'éviter au Canada des perturbations sociales dont le résultat marquerait en définitive un recul dans l'évolution sociale de notre pays, la C.T.C.C., prie instamment le gouvernement fédéral de déclarer illégaux le parti communiste (ouvrier-progressiste) ainsi que toutes ses activités.

MAINTIEN DU NIVEAU D'EMBAUCHAGE

La C.T.C.C., demande au gouvernement de prendre des mesures efficaces pour assurer l'embauchage intégral. La période de guerre a démontré qu'il est possible de trouver l'argent nécessaire à cette fin. Le gouvernement pourrait recueillir les fonds requis, même s'il y va de milliards, pour entreprendre des travaux constructifs de temps de paix et assurer l'emploi à tous nos travailleurs.

IMMIGRATION

La C.T.C.C., proteste vigoureusement contre tout élargissement à la Loi de l'immigration aussi longtemps qu'on n'aura pas prouvé que le Canada, par l'accroissement naturel de sa population, est incapable de répondre aux exigences de son développement normal, aussi longtemps qu'il y restera encore des milliers de sans-travail et aussi longtemps, enfin, que le gouvernement n'aura pu arrêter l'exode aux Etats-Unis d'un nombre relativement considérable de ses meilleurs citoyens.

CONSTRUCTION DE MAISONS D'HABITATION

Le ministre de la Reconstruction a élaboré un plan quinquennal visant à la construction de 480,000 maisons, dont 80,000 en 1947. La C.T.C.C., félicite le gouvernement de cette initiative dont elle espère de bons résultats. Elle croit, toutefois, que le gouvernement devrait remettre en vigueur la deuxième partie de la Loi nationale du Logement, en la modifiant de manière à la rendre plus utile aux salariés de revenus moyens. Ceux-ci ne peuvent, en effet, devenir propriétaires qu'à condition d'obtenir un prêt à long terme et un taux n'excédant par 2 ou 3 pour cent.

On devrait aussi sévir contre les exploitants du marché noir, la C.T.C.C., attire aussi l'attention du gouvernement sur les nombreux abus qui se sont produits dans le commerce des matériaux de construction et dont la rareté résulte assez souvent de l'exportation démesurée qu'on en fait.

PENSIONS DE VIEILLESSE

La C.T.C.C., suggère de porter à \$30. par mois la pension aux vieillards, d'abaisser l'âge de la pension à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes. Cette suggestion est conforme à une recommandation du Bureau International du Travail.

La C.T.C.C., croit aussi que l'on devrait laisser intacte la pension, lorsque le revenu annuel net ne

dépasse pas \$365. Enfin, quand un salarié touche un revenu provenant d'un fonds de pension contributoire, on ne devrait pas le priver de sa pension de vieillesse.

SOUS-MINISTRES ET SOUS-MINISTRES ADJOINTS DU TRAVAIL

Notre organisation a noté avec satisfaction la nomination de M. Paul Goulet au poste de sous-ministre adjoint du Travail. Cependant, elle croit que l'on devrait faire d'autres nominations de ce genre, à des postes de sous-ministres par respect de l'esprit de la confédération canadienne et du tiers de la population qui est de langue française. Ainsi, l'on tiendrait compte du bilinguisme et de la représentation de l'élément canadien-français lors de la nomination de hauts fonctionnaires dans les divers ministères du gouvernement.

LE DRAPEAU CANADIEN

La C.T.C.C., souhaite que le gouvernement adopte le plus tôt possible un drapeau canadien distinctif, ne renfermant aucun emblème étranger.

VOTE OBLIGATOIRE

Notre organisation demande que l'on amende la loi électorale de manière à instituer le vote obligatoire et à permettre aux ouvriers qui travaillent à l'extérieur de leur comté de voter dans leur propre localité avant le jour du vote, tout comme la loi le permet déjà aux cheminots et aux voyageurs de commerce.

Elle réclame aussi l'établissement d'un système d'identification adéquat.

DROITS DE PEAGE

La C.T.C.C., demande l'abolition des droits de péage sur les ponts qui relèvent du gouvernement fédéral, en particulier les ponts Jacques-Cartier et Victoria.

Contrat signé à Granby

La compagnie Nordic Hosiery Ltd et l'Association des employés de la Nordic viennent de renouveler leur contrat collectif de travail. Ce contrat contient plusieurs avantages, notamment ces augmentations de salaires variant de 8 à 15 p.c., deux semaines de vacances payées pour tous les employés ayant cinq ans et plus de service, deux semaines de vacances, dont l'une payée, pour les employés qui ont de 1 à 5 années de service; pour les employés ayant moins d'une année de service autant de jours payés qu'ils ont de mois de service. L'employeur a aussi accepté une clause d'atelier syndical imparfait. 750 ouvriers sont "couverts" par ce contrat et au delà de 95 p.c., d'entre eux font partie du syndicat. Les employés bénéficient aussi des services d'un cafétaria qu'ils administrent eux-mêmes. Le publiciste de ce syndicat, M. Dorilas Pomerleau, publiciste de l'association, nous apprend aussi qu'un projet de caisse de retraite est à l'étude. L'employeur et les employés y verseraient chacun 4 p.c., de leurs salaires.

Nouveaux syndicats à Joliette

Un syndicat des employés d'institutions religieuses vient de se fonder à Joliette. Ce syndicat groupe présentement les employés de l'hôpital St-Eusèbe et ceux du Séminaire. D'autres groupes suivront bientôt. Le syndicat a une possibilité de 200 membres. On négocie présentement une convention collective pour les employés de l'hôpital.

Les chauffeurs de bouilloires et les mécaniciens de machines fixes se sont aussi formés en syndicat dernièrement dans la région. Après avoir signé un contrat de travail, le Syndicat en demandera l'extension juridique.

Surveillons bien l'application de nos conventions collectives.

MINISTRE DU BIEN-ETRE SOCIAL ET DE LA JEUNESSE

HONORABLE PAUL SAUVE, ministre.

GUSTAVE POISSON, sous-ministre.

L'AVENIR APPARTIENT

A CEUX QUI LE PREPARENT

Par l'acquisition de connaissances générales et de la maîtrise d'un métier, la jeunesse se prépare un avenir brillant dans les carrières industrielles, en suivant les cours du jour et du soir des

ECOLES D'ARTS ET METIERS

au nombre de sept à Montréal

30 métiers masculins et féminins enseignés dans des classes et des ateliers pourvus d'un outillage et d'instruments modernes. — Le programme d'études joint la théorie à la pratique afin de donner aux élèves LA SCIENCE ET LA DEXTERITE qui en feront des compétences.

Pour renseignements, s'adresser à la direction générale, 1265, rue St-Denis, Montréal; téléphone: HArbour 6181

Une fédération des employés municipaux

La C. T. C. C., compte de par la province une vingtaine de syndicats d'employés municipaux comprenant des fonctionnaires, des employés des services extérieurs et des pompiers.

Ces syndicats, étant donné le nombre considérable de leurs membres et surtout l'uniformité de leurs problèmes ont déjà étudié la question de la fondation d'une fédération professionnelle. Unaniment, ils en sont venus à la conclusion que l'établissement d'une telle organisation s'imposait à l'heure actuelle afin de donner aux syndicats une force et une puissance accrue, afin aussi de coordonner leurs problèmes.

Cette fédération, dont la fondation sera bientôt chose faite groupera tous les employés municipaux, tant les fonctionnaires que les employés de l'extérieur et les pompiers. Les ouvriers répliqueront aussi aux conseils de ville qui ont établi il y a quelques années l'Union des municipalités.

A l'heure actuelle, tous s'accordent à dire qu'il manque un peu de lien entre les divers syndicats des employés municipaux, parfois même parmi des syndicats qui font affaire avec une même municipalité. La Fédération permettra d'établir un front commun en vue de la négociation des conventions collectives et la défense des intérêts communs des fonctionnaires

des pompiers et des ouvriers des services extérieurs. Ainsi, dans l'avenir, les pompiers travailleront épaulés contre épaulés avec les fonctionnaires et les ouvriers de l'extérieur.

Cette assemblée aura lieu à Montréal les 12 et 13 avril prochain. Chaque syndicat des employés municipaux vient de nommer ses représentants à cet effet.

Vers un décret

Il y a quelques jours une délégation de la Fédération du Bas-faconné et circulaire qui groupe une douzaine de syndicats a rencontré l'honorable Barrette, ministre du Travail, MM. Jean Marchand et Roméo Vallée dirigeaient la délégation.

La Fédération a exprimé le désir de voir s'établir un décret qui couvrirait toute la province en vue de stabiliser les taux de salaires et les autres conditions de travail ainsi que pour prévenir la concurrence déloyale et la sous-enchère entre employés. Une autre réunion aura lieu dans quelques semaines.

Son Honneur le Maire signe une convention



La ville des Trois-Rivières a conclu une convention collective de travail avec le Syndicat national catholique des employés municipaux, section des services extérieurs. On voit ici le maire apposant sa signature au bas de cette convention (5 mars 47) à l'hôtel de ville. Sur cette photographie, on voit le maire ROUSSEAU, qui a signé au nom de la ville; MM. Eddy DUGUAY, président du Syndicat des services extérieurs; Lionel POISSON, secrétaire, et Emile TELLIER, organisateur, qui ont signé au nom du syndicat. Le conseil de ville avait autorisé le maire Rousseau à signer cette convention. La résolution avait été proposée par M. l'échevin J.-Arthur Guimont et secondée par M. l'échevin J.-Albert Durand.

Opterons-nous pour le communisme ou pour un ordre social chrétiens ?

Plus de 225 syndiqués ont assisté dimanche le 23 mars, à la journée d'étude organisée par le Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean des Syndicats Nationaux et tenue à la salle de l'hôtel de ville de Kénogami.

L'animateur de la journée d'étude était monsieur l'abbé Omer Genest, aumônier diocésain des Syndicats Nationaux.

Dans l'avant-midi les délégués ont étudié le désordre communiste. Ils ont vu quelles étaient ses idées directrices: supprimer la propriété privée pour mater l'égoïsme individuel, pour mettre fin à la recherche du profit personnel et y substituer le bien collectif.

Les syndiqués se sont aussi rendus compte que les communistes nient l'existence de l'âme et de Dieu et n'admettent que la matière. Les communistes n'ont donc qu'un seul but: travailler pour la grandeur et la prospérité de l'Etat. Les individus ne comptent pas, seul l'Etat compte.

Les communistes favorisent la lutte des classes pour mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Les syndiqués ont cependant remarqué que le seul nivellement opéré par les communistes a été celui de la pauvreté.

Les tactiques communistes ont été étudiées et tous ont pu se rendre compte que les communistes favorisent les mauvaises lois

pour créer plus de misère afin d'amener tous les peuples à la révolution universelle. Pour arriver à leur but les communistes essayent de noyauter les mouvements ouvriers et autres mouvements sociaux pour créer du mécontentement contre l'autorité.

Leur lutte antireligieuse s'explique par le fait que la religion admet l'existence de Dieu et de l'âme, ce que les communistes nient catégoriquement.

L'après-midi, les syndiqués ont étudié l'ordre social chrétien qui admet d'abord la fin surnaturelle de l'âme. Ils ont reconnu que pour y arriver plus facilement il est nécessaire de bénéficier d'une sécurité matérielle, d'une certaine aisance et des loisirs.

La société doit donc aider les hommes à obtenir cette sécurité matérielle qu'il leur faut.

Les vertus directrices de la vie sociale chrétienne sont la justice, source de droit et de devoirs, et la charité qui soulage et prévient.

L'action pratique pour établir l'ordre social chrétien est donc en partie l'oeuvre des gouvernants qui doivent protéger les droits de tous et surtout des faibles, par une législation appropriée et en partie l'oeuvre des organisations professionnelles qui doivent s'employer à orienter la vie économique selon le besoin des intéressés.

Pour arriver à établir l'ordre

social chrétien il faut prendre les moyens nécessaires pour réformer la société et la réforme des moeurs de tous et de chacun des membres de la société.

La part de chacun est donc la pratique des vertus directrices de l'ordre social chrétien, la justice et la charité.

M. l'abbé Bouchard, vicaire à Kénogami, après avoir félicité les participants à cette journée d'étude leur a rappelé qu'il y a actuellement dans le monde deux adversaires; l'Eglise Catholique qui prêche l'amour et le communisme qui prêche la haine. Il a invité tous les syndiqués à suivre leur grand chef qui est le Christ qui a dit à tous les hommes de s'aimer les uns les autres.

Comme conclusion de la journée, M. L.-P. Boily, président du Conseil Régional a invité l'assemblée à adopter les vœux suivants: lutter légalement contre le communisme par l'application rigoureuse de l'article 98 du code criminel; de faire les réformes sociales nécessaires afin de faire disparaître la misère, d'où germe le communisme; éclairer le peuple sur la nature et les tactiques du communisme; surveiller de près l'immigration afin d'empêcher les indésirables d'entrer au pays; vivre intégralement notre Catholicisme basé sur la justice et la charité.

SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE

Depuis le début du siècle, le Ministère fédéral du Travail ne cesse de mettre à la disposition de l'industrie, c'est-à-dire des employeurs et des employés, son SERVICE de CONCILIATION, afin de favoriser et d'accroître l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions du Ministère embrassent aussi un vaste champ d'action qui se rapporte directement au bien-être des travailleurs: la FORMATION en READAPTATION des EX-MILITAIRES et L'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES du GOUVERNEMENT FEDERAL... la STATISTIQUE OUVRIERE et la DOCUMENTATION OUVRIERE... LA GAZETTE du TRAVAIL... les RAPPORTS sur la LEGISLATION OUVRIERE et L'ORGANISATION OUVRIERE... la liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, qui est dirigé par la Commission d'Assurance-chômage, sous l'autorité du ministre du Travail, met un service spécialisé de placement à la disposition de toute personne en quête d'un emploi ou de toute industrie à la recherche de travailleurs.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs:

La COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE administre l'assurance-chômage.

Les REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le CONSEIL NATIONAL DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE et les conseils provinciaux.

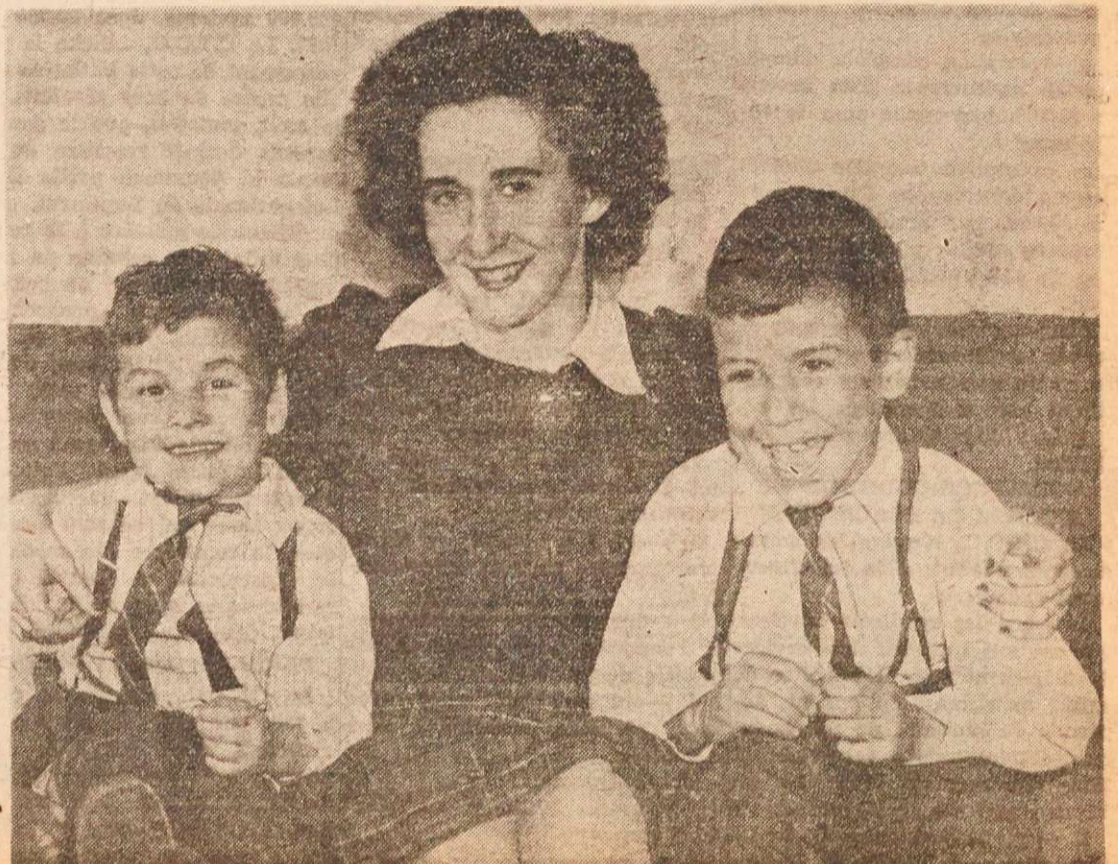
Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on favorise les Comités ouvriers-patronaux de production.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

Sang-froid d'une nageuse



Mlle Mary Greer, âgée de 22 ans, l'une des meilleures nageuses de la province a plongé tout habillée dans les eaux glacées d'une carrière, à Cartierville, dernièrement. Elle en retira deux petits frères, Gilbert Ranger, 5 ans, à gauche et Michel, sept ans, à droite.

La vie syndicale à Québec

Chez les employés municipaux

Nos syndicats des employés municipaux, fonctionnaires et services extérieurs, ne sont pas chanceux. L'un et l'autre seront probablement obligés de recourir à l'arbitrage. La chose est déjà décidée pour ce qui concerne le syndicat des employés de l'extérieur. En effet, l'an passé, ce syndicat n'avait signé une convention que pour six mois, soit jusqu'au 15 octobre, parce que à la toute dernière minute, la Cité de Québec avait voulu insérer dans le contrat un projet de double et de triple équipe. Lorsque vint le moment de renouveler la convention, les autorités municipales prétendirent qu'il y avait eu entente verbale entre le Syndicat et la Cité afin de prolonger la convention jusqu'au 1er mai. Ceci était absolument faux. Le Syndicat a tenu solidement son bout, et il a eu raison.

La Cité a cependant refusé de considérer les demandes d'augmentations de salaires des employés de l'Extérieur. Ceux-ci, après le stage de la conciliation, ont demandé à leur syndicat de porter leur cause à l'arbitrage. Le conseil est formé depuis quelques jours. Il commencera à siéger dans une semaine. Il se compose des membres suivants: président, Son Honneur le recorder Jean Mercier, qui a été choisi à la suggestion du Syndicat, représentant de la cité, M. le notaire Henri Duval et représentant du syndicat, M. Adrien Bélanger, qui était jusqu'ici administrateur-délégué du Conseil Régional du Travail.

Quant aux fonctionnaires, ils sont actuellement en négociations. Le syndicat demande une augmentation de \$300.00 sur les salaires de base. On croit que ce syndicat, dans les circonstances actuelles, devra lui aussi se rendre jusqu'à l'arbitrage.

Chez les quincailliers

Le syndicat de la quincaillerie est présentement en période intense de négociation. Il a demandé une augmentation de \$5.00 par semaine aux patrons. L'Association des Marchands détaillants, qui est, du côté patronal, partie au décret avec l'Association patronale du Commerce a fait des contre-propositions intéressantes au Syndicat qui a rencontré dernièrement l'Association patronale du Commerce. On s'attend à ce que la question se règle à l'intérêt de tout le monde.

Le Syndicat des garages

Le Syndicat des employés de garage fêtera le 9 avril le dixième anniversaire de sa fondation. A cette occasion, ce syndicat donnera une réception intime pour ses membres. Plusieurs maîtres-garagistes se feront aussi un devoir de participer à cette démonstration, qui promet d'être des plus agréables.

Chez les boulangers

Les maîtres-boulangers ont refusé jusqu'ici de recevoir les représentants du syndicat sous prétexte que les revendications de celui-ci étaient trop onéreuses. Dans l'accusé de réception, l'association patronale dit en toutes lettres: "Les demandes du syndicat ne constituent pas une base raisonnable de discussion". Voilà maintenant que les patrons qui ne sont généralement pas pressés de mettre les syndicats au courant de leurs profits croient qu'il appartient à ceux-ci de dire si oui ou non les réclamations en matière de salaires sont raisonnables ou exagérées.

Dans la métallurgie

Les négociations viennent de commencer dans la métallurgie à Québec. Elles se sont engagées sous le signe de l'amitié, de la cordialité et d'un excellent esprit de franche collaboration. Il n'y a pas de doute que les négociations vont se terminer par des gains substantiels du syndicat.

Dans les industries Baribeau à Lévis

Une association indépendante s'est transformée en syndicat catholique dans les industries Baribeau à Lévis. Ce nouveau syndicat vient de s'affilier au Conseil général de Québec et à la C.T.C.C. Au cours de mars, les employés de cette entreprise ont étudié un projet de convention collective auquel on mettra la dernière main dans quelques jours. Les représentants de l'union rencontreront ensuite le patron, M. Baribeau. Celui-ci a conclu l'automne dernier une convention collective avec un syndicat à St-Romuald. Les négociations se sont faites dans le meilleur esprit et, depuis, employeur et ouvriers, n'ont qu'à se réjouir d'être régis par une convention.

Dans les métiers de la construction

Le Conseil des métiers de la Construction a commencé à négocier les amendements à son décret. Le Conseil demande une augmentation de 10 cents l'heure ainsi qu'un certain nombre de corrections de détail à la convention.

Dans l'industrie de la colle

Ce nouveau syndicat affilié à la C.T.C.C. a commencé à négocier un projet de contrat collectif avec la Consolidated Tanneries, Ltd, qui opère cette entreprise comme annexe à sa tannerie. Les ouvriers demandent une augmentation de salaires de 10 cents l'heure en moyenne. On espère pouvoir conclure ce contrat d'ici à la fin du mois d'avril. L'entente est complète sur tous les articles de la convention, sauf en ce qui regarde les salaires.

Chez les employés de l'alimentation en gros

Ce syndicat a préparé au cours de ses dernières assemblées les projets d'amendements à son décret. Les principales modifications concernent les salaires et les heures de travail.

Délégué à Genève



M. Alphonse Roberge, troisième vice-président de la C.T.C.C., président de la fédération nationale catholique du cuir et de la chaussure et organisateur du conseil général de Québec que la C. T. C. C. a désigné au gouvernement fédéral comme délégué ouvrier à la réunion du Bureau international du Travail qui se tiendra à Genève, Suisse, en juin et en juillet prochain. La C.T.C.C. a désigné son quatrième vice-président, M. L.-P. Boily, de Jonquières, comme substitut de M. Roberge.

Un intéressant contrat à l'Islet

Le Syndicat national catholique des employés de fonderie de l'Islet, incorporé, vient de renouveler sa convention collective de travail après une série de rencontres amicales entre le Syndicat et la fonderie de l'Islet.

Les amendements au contrat apportent plusieurs avantages aux ouvriers de la fonderie de l'Islet, notamment une réduction des heures de travail, des augmentations de salaires intéressantes et un certain nombre de dispositions qui sont de nature à accroître le bien-être des travailleurs.

Ainsi, la semaine de travail se trouve réduite de cinquante-quatre (54) à cinquante et une (51) heures; les augmentations de salaires obtenues par le syndicat varient entre 5 cents et 10 cents de l'heure; outre une semaine de congé payé pendant l'été, le syndicat a obtenu trois autres jours de congé payé à l'époque des fêtes.

Les négociations se sont poursuivies dans la bonne entente et la plus franche cordialité. Quatre séances de négociations entre les officiers du syndicat, le représentant de la Fédération de la Métallurgie, M. Roger McGinnis, et les directeurs de la compagnie ont suffi pour mener à bien la négociation de ce contrat collectif.

A bas les comités de boutique

Un vote secret a été pris, vendredi le 28 mars, parmi les employés de la "Canadian Resins & Chemicals Co. de Shawinigan Falls, afin de déterminer si les employés désirent se faire représenter auprès de la compagnie par un comité de boutique.

Le résultat du vote a indiqué que 85 p.c. des employés de cette importante entreprise avaient voté contre la formule hypocrite du comité d'usine. Ce vote n'était pas autorisé par la Commission de Relations ouvrières. Il fut tout simplement organisé sous l'autorité de la compagnie qui tentait un dernier effort pour empêcher ses ouvriers d'adhérer à la puissante Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Le travail est le moyen naturel voulu par Dieu pour que l'homme puisse gagner sa vie honorablement, élever sa famille, jouir au foyer familial des biens matériels et moraux nécessaires à une existence vraiment humaine.

Cardinal Liénart

Elections au Conseil central de Montréal

Jendi soir, le 27 mars dernier, le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal a tenu ses élections annuelles sous la présidence de M. Osiás Filion, deuxième vice-président de la C.T.C.C., et président de la Fédération des Métiers du Bâtiment.

Tous les officiers de l'ancienne administration furent réélus. En voici les noms: président, M. Georges-Aimé Gagnon; premier vice-président, M. P.-E. Cabana; deuxième vice-président, M. René Constant; secrétaire archiviste, M. J.-Ant. Chagnon; secrétaire correspondant, M. René Gravel; statisticien, M. Albert Charpentier; commissaire-ordonnateur, M. Philippe Laliberté; sentinelle, M. Zéphirin Laurendeau.

Le R. Père Jacques Cousineau, s.j., a donné sa bénédiction aux nouveaux officiers. S'adressant ensuite à l'assemblée, il a rappelé la nécessité du syndicalisme catholique qui est la seule force capable de mater le communisme, parce que le syndicalisme catholique, en respectant les principes de la loi naturelle, s'oppose aux abus et aux vices du régime capitaliste.

Congrès de relations industrielles à Québec

C'est lundi et mardi, les 14 et 15 avril, que se tiendra à Québec, le 2e congrès des relations industrielles, sous les auspices de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval. Deux questions fort importantes seront étudiées au cours de ce congrès: la convention collective de travail et le problème tant discuté de la sécurité syndicale.

Le congrès s'ouvrira à 9 h. 30, lundi le 14 avril par des allocutions et Mgr Ferdinand Vandry, P.A., recteur de l'Université Laval et du T.R.P. G.-H. Levesque, o.p., doyen de la faculté des Sciences Sociales.

Le même jour à 11 heures a.m., M. J.-O'Connell Maher, sous-ministre adjoint du Travail traitera de la préparation et de la technique préliminaire à la convention collective. Dans l'après-midi, à 2 h. 30 Me Donat, Quimper présentera un travail sur le règlement des griefs au cours de l'application de la convention collective, et à 4 h., Me Philippe Rousseau parlera des vices généraux des conventions collectives. M. Philippe Lessard, président de la Fédération Nationale de la Puise et du Papier, présidera ces deux cours.

La séance du mardi 15 avril, dans la matinée, se tiendra sous la présidence de M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail. M. l'abbé Gérard Dion, secrétaire du département des relations indus-

trielles de l'Université Laval, étudiera les clauses de sécurité syndicale, et Me Yves Prévost parlera de l'aspect légal des clauses de sécurité syndicale.

Dans l'après-midi, sous la présidence de M. Gordon Ross, M. Arthur Drolet, membre de l'Association professionnelle des Industriels donnera le point de vue de l'employeur sur la sécurité syndicale, et M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., exposera la manière de voir des syndicats concernant le même problème.

Le soir à 6 h. 30, un dîner clôturera ces assises. Celui-ci sera sous la présidence d'honneur de l'hon. Antonio Barrette, ministre provincial du Travail, qui sera aussi le conférencier de circonstance.

Chacun des exposés sera suivi d'un échange de vues au cours duquel les congressistes pourront discuter les idées qui auront été exprimées et faire part à l'assistance de leur expérience personnelle.

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

Masonite — Ten-Test — Beaver Board

Coin Papineau et DeMontigny Tél. Ch. 1300 Montréal.

206, RUE DU PONT

TEL.: 4-4641

LA CIE F. X. DROLET QUÉBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toute réparation mécanique

Spécialité: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

COMPLIMENTS DE

VICTORIAVILLE FURNITURE LIMITED

Victoriaville, P. Q.

DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR

JOHNSON & TORMEY

Edifice Fides

25 est, rue St-Jacques (Montréal 1)

Tél.: LA. 9174

Tél.: FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY

(à proximité de l'édifice des Syndicats)

G. Lamond & Fils Ltée

MEDAILLES et BAGUES

pour Gradués

Insigne émaillés pour Sociétés

1065, BLEURY MA. 7769



Contre Maux de Tête Névralgies La Grippe Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

La C. T. C. C. proteste avec vigueur contre certain procédé de la Commission de Relations ouvrières

Nous tenons à publier au texte la lettre de protestation que la C. T. C. C. a adressée, le 31 mars, à la Commission de Relations ouvrières en marge de certains faits qui se sont produits en rapport avec la demande de reconnaissance syndicale du Syndicat national catholique de la Wabasso Cotton, incorporé, de Shawinigan-Falls.

... Québec, le 31 mars 1947.
M. P.-E. Bernier, secrétaire,
Commission de Relations
ouvrières,
286, rue St-Joseph,
Québec. P. Q.
Monsieur le Secrétaire,

A sa réunion du 29 mars, tenue à Montréal, on a signalé à notre Exécutif les faits suivants qui ont entouré la demande de reconnaissance syndicale à votre Commission du Syndicat national catholique des Employés de la Wabasso Cotton, de Shawinigan-Falls, incorporé.

L'organisation syndicale des ouvriers et ouvrières de cette entreprise a commencé vers le 1er février 1947. Deux assemblées d'organisation furent convoquées les 7 et 8 février auxquelles plus de cinquante p. c. des employés ont adhéré au Syndicat et payé leur droit d'entrée et leur contribution mensuelle, soit un montant total de \$2.00 chacun. Le 15 février, les officiers du Syndicat furent élus. Le même soir, le Syndicat demandait, en bonne et due forme, un certificat de reconnaissance syndicale à votre Commission. Entretemps, la compagnie Wabasso porta plainte d'intimidation auprès de votre Commission qui fit enquête. Quelques jours plus tard, deux autres enquêteurs vérifièrent les cartes de membre de notre Syndicat qui, pour la plupart, étaient datées des 7 et 8 février 1947. Le 12 mars, votre Commission demandait aux représentants du Syndicat de comparaître devant elle le 19 mars à Montréal. Cette convocation n'indiquait aucunement les motifs de cette comparution (1).

Sur le refus de comparaître du Syndicat à moins de ne connaître, au préalable, les motifs de la comparution, votre Commission a fait servir à des employés de la compagnie Wabasso des sub poena leur enjoignant de se présenter à l'audition du 19 mars à Montréal. Parmi les personnes qui ont reçu ces sub poena se trouvaient le président, la vice-présidente, le secrétaire archiviste et le trésorier du syndicat. Tel qu'ordonné par sub poena, ceux-ci se présentèrent donc devant votre Commission.

Or, devant elle, ce jour-là, contrairement aux dispositions de l'article 36 de la loi des Relations ouvrières, c'est le procureur de la compagnie, Me Bureau, qui a fait et dirigé en quelque sorte l'enquête. Celle-ci porta, non seulement sur des faits pertinents à la cause, mais encore sur la formation du Syndicat et sur d'autres sujets tout à fait étrangers au litige. Le procureur de la compagnie eut toute latitude pour interroger et contre-interroger les témoins, malgré les objections réitérées de notre représentant. On nous informe même que le procureur de la Compagnie alla même jusqu'à demander à un témoin de qui relèvait l'organisation syndicale à la C. T. C. C., ce à quoi la compagnie et votre Commission n'ont rien à faire.

Cette enquête, nous regrettons de devoir être obligé de l'affirmer, a pris la tournure de chantage et d'intimidation contre les ouvriers, ce qui est de nature à nuire fortement au travail d'organisation ouvrière.

L'article 3 de la loi des Relations ouvrières permet à votre

Le peuplier faux tremble

Le peuplier faux tremble, communément appelé tremble, est le seul arbre angiosperme à feuillage décadu qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Général dans tout le Québec tempéré, il s'étend au nord jusqu'au bassin de la rivière Hamilton. Actuellement, très commun dans les boisés de ferme, il existe à l'état pur ou associé à d'autres essences à semence légère comme le peuplier tacamahacca, le peuplier à grandes dents et les bouleaux.

Le tremble ressemble beaucoup par son port au peuplier à grandes dents, mais on peut facilement les distinguer l'un de l'autre à leurs bourgeons d'hiver et, en été, à leurs feuilles. Les bourgeons d'hiver du peuplier à grandes dents sont plus courts que ceux du tremble et, dans leur ensemble, plus dégagés du rameau. Les feuilles du peuplier faux tremble sont largement ovées ou orbiculaires, finement crénelées à pétiole très aplati. Les feuilles du peuplier à grandes dents, au contraire, sont grossièrement ondulées ou dentées. Le peuplier tacamahacca se distingue par la forme très ovale de ses feuilles qui sont beaucoup plus finement dentées que chez les trembles.

De tous nos feuillus, le tremble semble être le plus intolérant. En peuplement, il s'élague très tôt. A peu près incapable de se régénérer sous un couvert quelconque, il disparaît de la forêt quand cessent les feux ou les coupes qui ouvrent largement le couvert.

La semence très abondante, tombe de bonne heure l'été. La graine, très tenue et légère, tient à une aigrette que le vent emporte à de grandes distances. C'est pourquoi cette essence prend rapidement possession des terrains ravagés par le feu ou la coupe à blanc. Le tremble recherche les sols riches et bien drainés, mais il s'accommode d'une grande variété de terrains, même des sols les plus pauvres. Du fait qu'il est incapable de se reproduire sous son propre om-

Commission de faire enquête dans la limite de ses attributions, mais non pas aux employeurs. Et, d'après ce qu'on nous rapporte, c'est ce qui s'est produit lors de l'audition du 19 mars dernier à Montréal.

Notre Exécutif proteste énergiquement, au nom de ses 8,000 membres, contre l'attitude de votre Commission en cette affaire, car cette manière de procéder est de nature à détourner les ouvriers du syndicalisme, à empêcher leurs chefs d'accepter, sans crainte de représailles, les devoirs et les responsabilités de leur charge et à rendre intenable la formation d'unions ouvrières stables.

Nous espérons, monsieur le Secrétaire, que la relation de ces faits aura suffi à convaincre votre Commission du bien-fondé de notre protestation.

Veuillez nous croire,
Vos tout dévoués,

LA CONFÉDÉRATION DES
TRAVAILLEURS CATHOLIQUES
DU CANADA, INC.

Par : André ROY, secrétaire.

(1) Effectivement, votre Commission a fait connaître au Syndicat les motifs de la comparution quelques jours après l'audition du 19 mars.

brage, son occupation dans les brûlés n'est que temporaire et il cède bientôt le pas aux conifères. Le tremble joue cependant un rôle des plus utiles car il empêche le sol de se dégrader davantage et prépare les conditions voulues pour le retour d'essences plus désirables, comme l'épinette et le sapin, qui l'élimineront éventuellement quand elles seront bien établies.

Le bois est mou et faible. Exposé à la carie, il se détériore vite. A cause de sa blancheur, on le préfère quelquefois aux autres essences pour la laine de bois. Employé en layeterie, il s'en consomme beaucoup dans l'industrie des pâtes. Débité en cartelle, il sert également à fabriquer des contenants et des allumettes. De plus en plus employé dans l'industrie des sciages, il a cependant tendance à se tourmenter si l'empilement est déficient; mais, séché convenablement, il se travaille et se polit bien. Il prend et retient peinture, colle et clou. Excellent pour la caisserie, il se découpe bien aussi en plaçage. La science, par de nouveaux traitements, s'applique maintenant à lui trouver de nouveaux usages, et il y a lieu d'espérer que son utilisation future sera comparable à certaines de nos essences supérieures.

Léo MICHON, i.f.

Les lois du monde sont l'expression de la volonté de Dieu. Ce qu'est la loi mathématique pour les corps, la loi morale l'est pour les esprits.

LACORDAIRE

Examen médical général

Du R. P. C.-H. Lesage, c.s.v., directeur de l'école régionale d'Agriculture de St-Barthélémy, comté de Berthier, nous recevons la chronique suivante :

Le 5 mars, M. Raoul Dumaine, présidait l'assemblée générale des aviculteurs, placée sous les auspices du Comité des Industries avicoles. Les conférenciers étaient : MM. Noé Hénault, du Service fédéral; L. Crevier, professeur d'Aviculture à l'école de Ste-Martine; A. Gratton, professeur à l'Institut agricole d'Oka; M. Gauthier, instructeur avicole du comté de Joliette. Y assistaient aussi M. le chan. L.-Ph. Lamontagne, curé, M. l'abbé Y. Vandal, vicaire, le R. P. C.-H. Lesage, c.s.v., directeur de l'école, M. Geo.-E. Foucher, agronome du comté de Berthier, les professeurs et tous les élèves de l'école en plus ds aviculteurs de la région.

Le 12 mars, dans la salle de

l'école, sous la présidence de M. Ls-Ph. Bélair et en présence de M. le chan. Lamontagne et de M. Arsène Désilets, secrétaire gérant et ancien agronome-professeur de l'école, avait lieu l'assemblée spéciale de la Meunerie coopérative, sur l'entreposage, la livraison, le capital privilégié et tous les autres problèmes relatifs à la meunerie.

Du 18 au 20 mars, M. P.-Eugène Mercier, agronome, (entomologie) et M. Roger Garneau, (zoologie) ont donné des cours spéciaux sur la protection des plantes.

Les dimanches, il y eut des soirées récréatives, avec cinéma éducatif, et les mardis, des soirées artistiques.

Le principal événement du mois fut sans contredit l'examen médical général subi par chacun des professeurs et élèves de l'école, le mardi, 5 mars. Il faut en rendre hommage publiquement au Dr Ulysse Laferrrière, chef de l'Unité sanitaire de Berthier-ville, au Dr Albini Jeannotte, clinicien, de Lachine, en charge des rayons-X, aux infirmières M. Gervais et Rocray, de Berthier-ville, qui ont consacré toute leur journée à ce travail bénévole : examen du coeur, des poumons, des yeux, du nez, des oreilles, de la gorge, des dents, prise de sang, pression artérielle (radiographie du thorax, etc...). Chaque sujet a reçu discrètement le résultat de son examen et sait désormais à quoi s'en tenir sur sa santé. Heureusement le plus grand nombre est en excellente santé!

Un syndicat fort et uni est le secret du succès.

La route est belle

Sans l'ardoise
nulle chaussure
n'est Slater

SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES

Nouvelles de Montréal

SYNDICAT DES PEINTRES

A la suite de la démission de M. Lucien Quesnel comme président du Syndicat des Peintres de Montréal, de nouvelles élections eurent lieu. M. S. Desbiens, fut élu président; J.-Edmond Tremblay fut choisi premier vice-président. M. E. Archambault reste second vice-président; Marcel Bélanger secrétaire-archiviste; R. Ferland secrétaire-financier; E. Paradis secrétaire-trésorier; J.-B. Benoit statisticien et Denis Marquis, sergent d'armes.

SYNDICAT DES GANTIERS

Le Comité Exécutif de ce Syndicat a recommandé la formation d'un sous-comité qui étudierait la possibilité de constituer, au sein même du Syndicat, un Conseil de Métiers. Un tel groupement de membres des divers métiers de l'industrie de la ganterie serait de nature à aider considérablement l'étude des opérations. Ce sous-comité est composé de MM Paul l'Heureux, Bouchard, Ruel et Mlle Yvette Tétrault. Un certain nombre de représentants des diverses manufactures ont été invités à une réunion préliminaire. L'agent d'affaires, M. Georges St-Pierre, expliqua à l'assemblée le bien-fondé d'un Conseil de Métiers. Un projet sera soumis à l'assemblée générale pour approbation.

GREAT LAKES SAILORS' UNION

Un nouveau syndicat, cette fois pour les employés des Compagnies de Navigation, a été constitué en ces dernières semaines. John Harding est l'organisateur et le président du Syndicat. Les autres officiers sont: MM. Guy Michaud, vice-président; Art. Olsen président du comité d'organisation Lucien Plante, secrétaire-correspondant et Jean Barrie, sergent d'armes.

Une grande activité règne présentement dans le nouveau groupe et dans un avenir rapproché les organisateurs seront en mesure de montrer des résultats appréciables.

UNION NATIONALE DU VÊTEMENT

Le Conseil Général des Sections de l'Union Nationale du Vêtement a décidé d'organiser une grande soirée récréative. Cette soirée qui est devenue maintenant une tradition pour l'Union, est encore au profit des Services et de l'aide médical aux membres. Le président du Comité d'Organisation de la fête est M. Marcel Gauvreau, la vice-présidente est Mlle Jacqueline Hamel et la secrétaire Mlle Simonne Caron. La soirée aura lieu à la salle de la Légion Canadienne le 3 mai prochain. L'orchestre de Pierre Auclair, qui joue au Domaine d'Estérel, à Ste-Marguerite, sera au programme. Il y aura aussi divers numéros de vaudeville, des amusements et tirages de nombreux prix de présence.

L'agent d'affaires de l'Union, M. Angelo Forte, souligne que durant 1945-1946, 313 personnes, membres de l'Union, sont passées par le dispensaire de l'Hôtel-Dieu au frais de l'Union; ce qui a occasionné un déboursé de \$653.50.

Le Comité d'Organisation espère que la fête de cette année sera aussi bien réussie que celles des années précédentes.

FEDERATION DU VÊTEMENT

Nous apprenons que les négociations sont commencées par la Fédération Nationale du Vêtement en vue du renouvellement de tous ses contrats dans le vêtement fin. Il est question d'une demande d'augmentation considérable de salaires, des vacances et fêtes payées, un fonds de maladie et d'hospitalisation. Une première séance a eu lieu le 4 mars; une autre a eu lieu le 17 mars. A cette séance de négociations une offre a été faite aux employés par la Fédération.

LATTEURS EN BOIS

Au début du mois de mars, le Syndicat des Latteurs en Bois de Montréal procédait à ses élections régulières. M. Alphonse Mariné fut élu président; M. Roméo Lacombe, premier vice-président; M. Wilfrid Lauzon, second vice-président; M. Jules Dagenais, secrétaire-financier; M. J.-E. Lamoureux, secrétaire-trésorier; M. Henri Sarazin, secrétaire-archiviste et M. Hector Clermont, sergent d'armes.

Sont délégués au Conseil Central et au Conseil de Construction: MM. Alphonse Mariné, Frédéric Chaloux, A. Dagenais et Wilfrid Lauzon.

M. J.-Edouard Lamoureux est l'agent d'affaires de ce syndicat.

ENGAGEMENT DE M. McCALL

M. Paul Groulx, organisateur des Journaliers-Manoeuvres de

Montréal, a donné récemment sa démission. Il est maintenant inspecteur du Comité Conjoint de la Construction de Montréal. Pour lui succéder, le Comité Exécutif du Conseil de Construction a requis les services de M. Lawrence A. McCall. Durant plusieurs années M. McCall fut officier du Service de Conciliation du ministère du Travail. M. McCall se trouve donc l'organisateur et l'agent d'affaires du Syndicat des Journaliers-Manoeuvres de Montréal.

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS D'HOPITAUX

L'organisateur de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal, M. René Gravel, annonce qu'il a reçu les certificats de reconnaissance syndicale pour les hôpitaux Notre-Dame et Ste-Jeanne d'Arc.

L'Exécutif de l'Association, dont M. L. Brisson est le président, fait savoir que le 23 mars ont été dénoncés les contrats avec les Hôpitaux Sacré-Coeur de Cartierville, St-Jean de Dieu et Ste-Thérèse ainsi que Pasteur. Les négociations commenceront incessamment. Au début de mars, M. Gravel s'est rendu à Québec pour faire une enquête spéciale sur les salaires et les conditions de travail dans les divers hôpitaux de la région de Québec.

Conseil de Construction

Lors d'une récente réunion de délégués des différents Syndicats affiliés au Conseil de Construction, une proposition fut faite à l'effet d'étudier la possibilité d'une rencontre entre les officiers du Conseil de Construction de Montréal, les officiers de la Fédération du Bâtiment et les architectes et les contracteurs généraux de la métropole. On y discuterait ensemble la clause de sécurité syndicale dans les contrats. Il serait question d'inviter ces messieurs à un dîner. Toute l'affaire a été référée au Comité des Finances pour étude et rapport. D'autres détails sur cette rencontre jugée importante seront fournis plus tard.

Concierges des Ecoles

A date, l'Association des Concierges des Ecoles de la Commission scolaire de Montréal n'a pas encore renouvelé son contrat. Pour la troisième fois consécutive, un arbitrage aura lieu. Les séances de cet arbitrage commenceront bientôt. La Commission scolaire a désigné Me Gustave Adam comme arbitre. M. Horace Laverdure représentera l'Association. Le président du tribunal n'est pas encore désigné. Le président de l'Association nous informe qu'à partir de la réunion du mois d'avril, les assemblées n'auront plus lieu le dimanche, mais le troisième mardi du mois. Comme il y aura cette année cinq ans que l'Association est fondée, un Comité a été nommé pour étudier le moyen de célébrer cet anniversaire. Les membres de ce comité sont: MM. Payment, président de l'Association, Dubois, Chrétien, Gauthier et Jodoin.

Conseil Syndical de l'Imprimerie

Il y a déjà quelques semaines les délégués des divers syndicats affiliés au Conseil Syndical de l'Imprimerie ont procédé à leurs élections annuelles. Les officiers élus sont: MM. Gaston Gratton, président; Armand Lapointe, premier vice-président; Edouard Beauchamp, second vice-président; Marcel Huchet, secrétaire-archiviste; Rosario Bolduc, secrétaire-financier; Henri Berlinguet, statisticien; Alphonse Vigneault, sergent d'armes. Sont délégués au Conseil Central: M. G.-A. Gagnon, mesdemoiselles Laurence et Jeanne Delorme. Le délégué officiel au Comité Paritaire de l'Industrie de l'Imprimerie de Montréal et du district est M. G.-A. Gagnon et le substitut, M. Sarto Lacombe.

Les Imprimeurs de Laprairie

Les élections au Syndicat des Imprimeurs de Laprairie ont donné les résultats suivants: M. Victorin Roy, président; Armand Nantel, vice-président; Léonard Lamarre, secrétaire; Marcel Martin, trésorier; Jean Lefebvre, maître de chapelle. Les directeurs sont: MM. Bernard Bonnetterre, Maurice Bourassa et Rolando Bahen. Ce Syndicat vient de signer un important contrat avec l'Imprimerie des Frères du Sacré-Coeur de l'endroit. Plus de 60 ouvriers bénéficieront de la semaine de 40 heures, de l'atelier syndical, de la retenue volontaire, des jours de fêtes et de vacances payées. Des augmentations de salaires ont été accordées en dépit de la réduction des heures de travail. Une nombreu-

se assistance a pris connaissance de ce contrat à la dernière réunion et elle s'est montrée des plus satisfaites des résultats obtenus.

Syndicat des Gantiers

A leur assemblée régulière du mois dernier, les membres du Syndicat des Gantiers ont procédé aux élections annuelles des officiers. M. Antonio Robert reste président; Paul-Emile L'Heureux a été réélu premier vice-président; Mlle Yvette Tétrault devient la seconde vice-présidente; Mlle Yvette Tétrault devient la seconde vice-présidente; M. Ernest Loiseau a été choisi comme sentinelle. Sont représentants à l'exécutif: pour les gants fins: Ernest Loiseau, Jeanne Thivierge et J.-B. L'Heureux; pour les gants de travail: Ernest Gravel, C. Rice et Mme M. Frappier.

Le secrétaire-archiviste et le secrétaire-trésorier seront choisis par le Comité exécutif à sa prochaine réunion.

La formation d'un Conseil de Métiers au sein même au Syndicat a été approuvée par l'assemblée générale; les délégués de chaque fabrique seront choisis bientôt et une première assemblée de ces délégués aura lieu en avril. Le Syndicat enverra plusieurs délégués à la journée d'études qui aura lieu aux Trois-Rivières au mois de mai. Enfin, lors d'une séance d'étude du Comité exécutif, récemment, les membres ont fort apprécié la causerie et les remarques de M. Vianney Caron, inspecteur du comité paritaire.

Deux contrats à Victoriaville

Au cours de mars, le Syndicat catholique national des travailleurs du meuble (C.T.C.C.) a conclu deux contrats intéressants: l'un avec la compagnie Victoriaville Furniture et l'autre avec la compagnie Victoriaville Specia-

Beaux gains des employés des laiteries de Québec

Le syndicat national catholique des employés de laiteries de Québec et du district, auquel adhère la très grande majorité des employés des laiteries locales, vient de remporter un beau succès dans les négociations relatives au décret de l'industrie du lait dans notre ville. Les négociations se sont faites dans la plus parfaite harmonie et, chose à noter, elles furent menées avec une telle rapidité que les amendements étaient déjà rendus au ministère du Travail à la date de renouvellement du décret, soit le 1er mars dernier. De plus, les augmentations de salaires obtenus comptent à partir du 1er mars.

Le Syndicat a obtenu d'intéressants avantages qui se concrétisent dans des augmentations de salaire substantielles et des améliorations importantes aux conditions de travail. L'an passé, les préposés à la livraison avaient touché des gains marquants; cette année, le syndicat a insisté aussi sur le cas des employés de l'intérieur. On peut dire que la moyenne des augmentations de salaires atteint environ 12 pour cent et représente quelques dizaines de milliers de dollars.

De plus, le décret s'étendra désormais à certaines catégories d'ouvriers qu'il ne "couvrait" pas autrefois. Le travail supplémentaire sera rémunéré au taux de salaire et demi. Fait à noter, il comportera une clause nouvelle qui établit d'une certaine manière la semaine de travail garantie. Cette clause se lit ainsi: "Quand une semaine donnée, le nombre d'heures requis d'un salarié, autre que le surnuméraire

est inférieur à la semaine de travail normale, il ne devra être fait aucune réduction au salaire prévu, à moins que cette diminution des heures de travail ne soit occasionnée par des circonstances indépendantes de la volonté de l'employeur".

Au cours des négociations, les parties ont aussi abordé la question du travail du dimanche pour les vendeurs et les livreurs. Les deux parties s'entendent fort bien pour reconnaître qu'il faut réduire le plus possible le travail ce jour-là afin de favoriser l'observance dominicale. En effet, il arrive souvent que la livraison du lait, le dimanche empêche un certain nombre d'employés d'assister à la messe. Conscients de la gravité de ce problème, les syndiqués signalent de faire en sorte que, comme tant d'autres, les vendeurs de lait puissent avoir la joie bien chrétienne d'observer comme il convient le dimanche.

Les négociations ont eu lieu entre le syndicat et l'association des distributeurs de Lait de la province, section de Québec. Cette dernière était représentée par MM. Gingras, Côté, Royer, Fortier, Talbot, Poulin, Rochette et M. Lacombe, secrétaire. MM. Renaud, Maheux, Rioux, Dorion et Roy conduisirent les négociations pour le Syndicat.

lités. Ces conventions procurent à plus de trois cents ouvriers les avantages suivants: une augmentation de 8 cents l'heure, la semaine de travail de 49 heures, la retenue syndicale sur les salaires, le maintien d'affiliation, une semaine de vacances payées.



AU SERVICE DE LA PROVINCE

En moins d'une génération, le service et la constance dans l'effort de la Shawinigan Water and Power Company ont transformé la sauvage vallée du St-Maurice en un grand centre industriel. Richement industrialisée, la vallée du St-Maurice contribue aujourd'hui fortement au bien-être économique de toute la province.

La province de Québec, et particulièrement les régions agricoles desservies par la "Shawinigan", obtiennent généralement les services et les avantages de l'électricité à meilleur compte que tout autre district comparable, au Canada.

La "Shawinigan" sert donc vraiment les citoyens et la province de Québec.



Une étude par notre Président sur le coût de la vie

M. Gérard Picard, président général de la C. T. C. C., soutient que chaque point de hausse de l'indice national du coût de la vie aurait dû être évalué à cinquante (\$0.50) cents, et non à vingt-cinq (\$0.25) cents.

(Par Gérard PICARD)

Le coût de la vie vient aussitôt après la température, dans toutes les conversations, d'un bout à l'autre du pays. Depuis 1939, tous les salariés se sont préoccupés du coût de la vie en regard des prix et du coût de la vie en regard des impôts.

Au cours de la guerre, la politique des indemnités de vie chère a fixé tous les yeux sur l'indice national du coût de la vie, et il en est escoré ainsi à mesure que les plafonds des prix, les uns après les autres, s'effondrent sur les épaules des consommateurs.

CRITIQUES FONDEES

Les principales critiques formulées contre l'indice national ou à l'adresse des statisticiens d'Ottawa ont trait généralement aux points suivants:

a) l'indice ignore des items importants du budget familial;
b) les enquêtes des fonctionnaires fédéraux sont incomplètes;
c) l'indice reflète en retard la hausse des prix;
d) l'indice ne correspond pas du tout à la hausse réelle du coût de la vie;

e) l'indice ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu, ni de certaines autres taxes qui affectent sérieusement le pouvoir d'achat des salariés.

Chacune des critiques résumées ci-dessus contient une bonne part de vérité, et si l'on en tenait compte, l'indice monterait sans aucun doute de plusieurs points au-dessus de son niveau actuel. I n'en est pas dans les cadres du présent article de reprendre et d'analyser la portée des objections soulevées, tout en reconnaissant leur valeur. Car, il sen que le vice fondamental réside dans une évaluation trop basse de chaque point de hausse de l'indice national du coût de la vie.

Les autorités fédérales ont estimé à vingt-cinq (0.25) cents chaque point la hausse, alors que l'on aurait dû, comme on le constatera par la démonstration ci-dessous estimer chaque point à cinquante (0.50) cents au minimum.

DEMONSTRATION CLAIRE

Tous se souviennent qu'au début d'octobre 1946, le prix du lait a haussé de trois (3) cents la pinte. Cette hausse a gardé pratiquement les mêmes proportions, à la même date, dans les neuf provinces, et à eu ses répercussions, le même mois, sur l'indice national du coût de la vie.

Il faut consulter l'édition de novembre 1946 de la Gazette du Travail pour se rendre compte de l'effet de la hausse du prix du lait sur l'indice national. On remarque que l'indice, à ce moment, a haussé d'un point et trois dixièmes (1.3) par rapport au moins précédent.

Pour mieux comprendre les conclusions qui seront données plus loin, il convient d'indiquer la hausse de l'indice particulière de chaque groupe contribuant à l'établissement de l'indice national. Et voici, reproduits de l'édition de novembre 1946 de la Gazette du Travail, les chiffres essentiels:

1. — **Aliments:** De 143.2 à 146.5 donc hausse de 3.3;

N.B. — La Gazette du Travail commente, à ce sujet: "L'augmentation de 143.2 à 146.5 dans la série des aliments est attribuée à la hausse marquée du prix du lait liquide..."

2. — **Loyer:** De 112.6 à 113.4; donc hausse de 0.8;

3. — **Eclairage et combustible:** De 107.2 à 107.3; donc hausse de 0.1;

4. — **Vêtements:** De 129.6 à 130.2 donc hausse de 0.6;

5. — **Articles de ménage et Services:** De 128.4 à 128.8; donc hausse de 0.4;

6. — **Divers:** De 113.9 à 113.9 donc aucune hausse;

LA HAUSSE DU PRIX DU LAIT

Le total des augmentations attribuées à chacun des groupes donne 5.2 points, mais toute pondération terminée, l'indice national donne une hausse d'un point et trois dixièmes (1.3). En rapprochant les chiffres ci-dessus, et en référant à la Gazette du Travail pour les détails, il ressort que la hausse du prix du lait représente trois cinquièmes (3-5) du point et trois dixièmes (1.3) plus haut rapporté. Cette opération permet d'attribuer quatre cinquièmes de point à la hausse du prix du lait. Chaque point étant estimé à vingt-cinq (0.25) cents par les autorités fédérales, la hausse du prix du lait représente ainsi une valeur de vingt (0.20) cents en regard de l'indice national.

A tout événement, et sans effort des ménages, il est facile de déduire de ce qui précède que l'indice national accorde moins d'un point, c'est-à-dire moins de vingt-cinq (0.25) cents par semaine en rapport avec la hausse du prix du lait.

Au surplus, comme le budget familial qui est à la base du calcul de l'indice concède environ trente-cinq (35%) pour cent au groupe de l'alimentation, une déduction s'appuyant sur ce pourcentage ne donnerait pas même vingt (0.20) cents par semaine pour traduire la hausse du prix du lait en monnaie courante.

Ce qu'il importe maintenant de savoir, c'est le montant réel hebdomadaire qui doit être payé en supplément, pour la hausse du prix du lait, par le chef d'une famille moyenne, par comparaison au montant attribué (20 cents environ dans l'indice national.

La famille moyenne, au Canada, comprend cinq personnes, soit le père, la mère et trois enfants. A une légère fraction près, c'est aussi ce chiffre de cinq personnes qui demeure constant lorsque sont calculées, suivant le budget familial, les variations de l'indice du coût de la vie.

50 ET NON 25 CENTS PAR POINT-INDICE

Les statistiques officielles, pour Montréal et Québec, nous apprennent que la consommation réelle du lait se maintient, en moyenne, à une chopine par jour par personne. Dans une famille de cinq personnes, la consommation est donc de cinq chopines de lait par jour, sept jours par semaine. Et, comme l'on sait, deux chopines font une pinte. Une hausse de trois (3) cents la pinte représente, dans le cas qui nous occupe, et pour une consommation de deux pintes et demie par jour, une dépense réelle supplémentaire de sept cents (7 1-2 cts) et demi par jour, et de cinquante-deux (52 1-2 cts) cents et demi par semaine. Cette augmentation de cinquante-deux (52 1-2 cts) cents et demi par semaine est traduite par, au plus, quatre cinquièmes de point dans l'indice national, c'est-à-dire par, au plus, vingt (20 cts) cents par semaine.

Sur cette base, qui peut, na-

A la Cie Volcano de St-Hyacinthe

En vertu d'une clause de la convention signée en juin 1946 entre le Syndicat National de la Métallurgie de St-Hyacinthe et Volcano Ltée, les négociations concernant la classification et l'évaluation des tâches furent rouvertes.

LA FEDERATION NATIONALE DE LA METALLURGIE est heureuse d'annoncer qu'après de nombreuses mais fructueuses séances de négociations les ouvriers ont pu obtenir, en général, une augmentation horaire des plus substantielles, environ .08 l'heure, en plus de qu'ils avaient obtenu lors de la signature de la convention. Elle a aussi effet rétroactif au premier janvier.

Les agents négociateurs étaient M. Roger McGinnis, organisateur pour la FEDERATION NATIONALE DE LA METALLURGIE, et MM. Henri Berger, Philippe Turcotte et Albany Lapointe, respectivement président, secrétaire et directeur du Syndicat.

Tirage à la fédération du vêtement

A l'occasion de la grève de la Yamaska Garments, à la fin de l'été dernier, la Fédération nationale du Vêtement avait organisé une souscription pour venir en aide aux infortunés ouvriers et ouvrières de cette compagnie réclacitrante. Cette souscription a remporté un vif succès grâce à l'esprit de compréhension de la population favorable au syndicalisme catholique et a permis aux victimes de passer sans trop de difficultés à travers cette épreuve.

Le tirage des prix offerts à l'occasion de cette souscription a eu lieu à la dernière assemblée de l'exécutif de la Fédération qui a siégé à Québec le 4 mars.

Les gagnants sont les personnes suivantes: premier prix, M. André Trépaier, 12 rue Albert, Victoriaville; deuxième prix, La Fédération catholique des Métiers du bâtiment; troisième prix, Mlle Louiselle Caron, 39 rue des Saules, Québec; quatrième prix, Mlle Berthe Locas, 4589 rue St-Denis, Montréal. L'ensemble des prix représentaient la jolie somme de \$100.00.

tuellement, n'être pas d'une précision mathématique, il en résulte cependant que le chef d'une famille moyenne doit supporter une dépense réelle supplémentaire de soixante-deux (62 cts) cents environ, par semaine, pour que l'indice accorde un point entier de hausse, lequel point est présentement évalué à vingt-cinq (25 cts) cents, comme règle générale.

\$13.50 PAR SEMAINE DEPUIS AOUT 1939

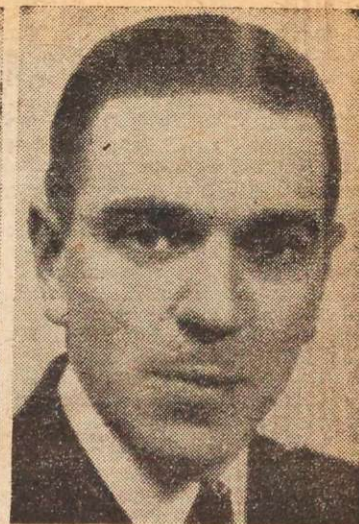
Vu que, dans ce qui précède, certaines fractions ont été ignorées pour ne pas compliquer inutilement la démonstration, vu qu'il faut admettre l'existence de certains facteurs secondaires à peu près impondérables, et aussi, pour ne pas être taxé d'exagération, l'on peut conclure que chaque point entier de hausse de l'indice du coût de la vie devrait être évalué à cinquante (50 cts) cents au minimum. L'indice, ayant accusé une augmentation, en chiffres ronds, de vingt sept points depuis août 1939, il en résulte que les salariés canadiens qui n'avaient pas reçu, en janvier 1947, une augmentation hebdomadaire de treize dollars (\$13.50) et cinquante cents au-dessus du salaire reçue en août 1939, n'ont pas maintenu leur pouvoir d'achat et n'ont pas été compensés complètement quant à la hausse du coût de la vie.

Gérard PICARD

Chez les hospitaliers



WILFRID BROUSSEAU



MAURICE BABIN

• M. BABIN, président du syndicat des services hospitaliers de Québec, et M. BROUSSEAU qui vient d'être libéré comme agent d'affaires du Syndicat.

Séance d'arbitrage fort orageuse à Louiseville

Le tribunal d'arbitrage a terminé l'audition de la cause "Le Syndicat National Catholique du Vêtement inc., de Louiseville vs la Cie Empire Shirt Co. Ltd. Les trois dernières séances ont eu lieu à Louiseville les 19 et 20 mars où le cas du congédiement de M. Arthur Ricard, président du Syndicat (au mois d'août 1946) a été étudié par preuves testimoniales de part et d'autre.

La Cie a d'abord tenté de bloquer toute audition du cas Ricard invoquant le fait que ce dernier était "contremaître". Le Syndicat a réclamé la marche des procédures en référant aux définitions adoptées par la Commission des Relations Ouvrières: contremaître, salarié payé à la semaine, possédant quelque autorité en matières disciplinaires et ne faisant pas de travail manuel. La cause a été entendue et prise en délibéré. Le jugement sera rendu un peu plus tard.

SALLE COMBLE

La salle de l'hôtel de ville était remplie à capacité à toutes les séances par les citoyens de Louiseville qui ont manifesté bruyamment leur sympathie pour M. A. Ricard.

Son Honneur le juge Maurice Pelletier, président, dut rappeler les manifestants à l'ordre en leur rappelant qu'il s'agissait là

Réélection de M. N. Brûlé

M. William Brûlé, de Shawinigan, a été réélu président du Conseil Central des Syndicats nationaux, dimanche, le 16 mars, au cours de l'assemblée générale de cet organisme. Des délégués étaient venus de tous les syndicats du nord de la Mauricie. Ils ont choisi l'exécutif suivant: président, M. William Brûlé (réélu) président; M. François Allard, premier vice-président; M. Irénée Bédard (réélu) secrétaire-archiviste; M. Harry St-Hilaire, secrétaire-correspondant; M. Napoléon Hamel, commissaire-ordonnateur; M. Adolphe Leclerc, sergent d'armes. On a fait ressortir le progrès considérable du syndicalisme catholique dans la région, au cours de la deuxième année. L'élection fut présidée par René Harmégnies, de la C. T. C. C., et le R. Père Lecomte, s.s.s., supérieur du monastère du Christ-Roi, rehaussa l'assemblée de sa présence.

Elections au syndicat de la boîte de carton

Le Syndicat Catholique des Employés des Industries de la Boîte de Carton et des Sacs de Papier de Québec Inc., a fait l'élection de ses officiers, lundi le 13 janvier, au Secrétariat des Syndicats Catholiques sous la présidence de M. Henri Petit, organisateur.

Les officiers élus sont: Ch-Edouard Jobin, président; Aurélius Blouin, vice-président; René Proulx, secrétaire; Lucienne Michaud, trésorière; directeurs: Mlle Cécile Lambert, M. Odilon Bertrand, M. Adrien Lefebvre, Mlle Henriette Vallière, M. Arthur Arel, Mlle Fernande Bertrand et Mlle Rita Hamel.

d'un tribunal de justice et non pas d'une assemblée publique "qu'on se le tienne pour dit, ajouta-t-il, si on manifeste de nouveau je ferai évacuer la salle". A partir de ce moment un respectueux silence régna dans la salle d'audience.

PREUVE ET CONTRE-PREUVE

L'avocat du Syndicat, Mre Marius Bergeron, fit comparaître un nombre considérable de témoins pour établir que le travail de M. A. Ricard était maintenant partagé par plusieurs employés, que la plupart des opératrices et des presseurs éprouvaient un préjudice du fait de son absence de l'usine, (M. Ricard étant mécanicien et préposé aux réparations), que les livres de la Cie avaient été raturés pour promouvoir M. Ricard au poste de contremaître, mais que celui-ci n'en avait jamais été avisé, non plus que ses compagnons de travail, de sorte qu'il lui était impossible d'user d'autorité en aucune circonstance, pas même pour faire cesser quelques irrégularités et manquements reprochés par l'employeur devant le tribunal, fumage et jeux de cartes; le surintendant M. Brière n'ayant pu les faire cesser, ayant lui-même assisté passivement et avec condescendance au jeu.

Le témoignage du surintendant M. Brière fut particulièrement intéressant. Il dit qu'il n'avait, pas de reproches à faire à M. Ricard dans l'exécution de son travail, que M. Ricard ne pouvait exercer de pouvoirs disciplinaires: suspendre ni congédier d'employés, et que lui-même accomplit la partie difficile du travail autrefois exécuté par M. Ricard.

CONGEDIEMENT PREMEDIATE Deux dames vinrent témoigner qu'elles entendirent M. Alex Béland, sec.-trés. de la Cie Empire Shirt, déclarer la veille du congédiement de M. Ricard: "Je vais lui arranger le c... à Ricard" et qu'elles ne furent nullement surprises lorsqu'elles apprirent quelques jours plus tard que M. Ricard avait été congédié.

Le principal témoin de Me Deshaies fut M. Alex. Béland lui-même. Il plaida que la Cie n'avait plus besoin des services de M. Ricard en raison de changements apportés à la machinerie, que la Cie avait quelques reproches à lui faire à propos de manquements survenus en automne 1945 et que M. Ricard avait demandé des prestations d'assurance-chômage et signé son avis de séparation lorsque la Cie lui avait donné un congé pour manque de matériel.

L'avocat du Syndicat retourna qu'un employé est obligé sous peine de poursuite de signer tout avis du service sélectif ou de l'assurance-chômage que lui présente son patron et qu'un employé peut sans préjudice pour personne faire application pour de l'assurance-chômage lorsqu'il prévoit travailler à temps de perte.